



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**CNPF** C+For  
Forêt et carbone

# Contribution volontaire et Label bas carbone : perceptions, stratégies et tendances

Enquête  
auprès des entreprises  
et des acteurs publics

2026



## Rédaction

Cette étude et ce document ont été réalisés par Olivier Gleizes et Justine Husson, ingénieurs au CNPF-C+FOR, dans le cadre du projet Forêts & Carbone Massif central, cofinancé par le FEDER Massif central et l'ANCT Commissariat du Massif central.

## Diffusion

CNPF – C+FOR – Forêt & carbone

Bureau : 378 Rue de la Galéra – 34090 Montpellier

Siège : 47 Rue de Chaillot – 75016 Paris

Copyright : © Centre national de la propriété forestière, 2026

## Référence bibliographique conseillée pour ce document

GLEIZES Olivier, HUSSON Justine, 2026. *Contribution volontaire et Label bas carbone : perceptions, stratégies et tendances. Enquête auprès des entreprises et des acteurs publics*. CNPF – C+FOR – Forêt & carbone, 64 p.

## Impression

Imp'Act Imprimerie

5911 Route du Frouzet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34380 Saint-Martin-de-Londres

Imprimé sur papier PEFC



## Table des matières

1. Caractérisation de l'échantillon.....	7
2. Bilan carbone et réduction des émissions de CO <sub>2</sub> .....	13
2.1. Un échantillon très concerné par la question de l'empreinte carbone .....	13
2.2. Une priorité donnée à la réduction des émissions .....	17
3. Une compensation carbone freinée par plusieurs facteurs .....	20
3.1. Des motivations diverses à compenser ses émissions de CO <sub>2</sub> .....	20
3.2. En pratique, peu compensent .....	22
3.3. Encore de nombreux freins à lever et un besoin d'accompagnement fort pour rassurer les financeurs sur la compensation carbone .....	25
3.4. Un Label bas carbone reconnu et apprécié pour ses particularités.....	30
3.5. Un intérêt marqué surtout pour les projets forestiers associés à la plantation .....	36
4. Caractérisation des besoins des financeurs potentiels pour le Label bas carbone.....	39
4.1. Le Label bas carbone rassure les financeurs .....	39
4.2. Le projet carbone doit être local .....	41
4.3. Une difficulté à se positionner sur des montants.....	42
4.4. Charge ou investissement ? Le flou persiste .....	43
4.5. Une cessibilité non plébiscitée par les financeurs .....	44
4.6. Un contact avec le propriétaire forestier pour formalisé le projet carbone .....	48
4.7. Les établissements publics privilégiés comme mandataires .....	48
4.8. Vers une offre plurielle sur les autres services écosystémiques ?.....	50
Conclusion .....	52
Annexe : questionnaire de l'enquête .....	54



Mireille Mouas © CNPF

## Introduction

Le Label bas carbone (LBC) est un dispositif du ministère chargé de la transition écologique, créé en novembre 2018, visant le financement de projets de séquestration de CO<sub>2</sub> ou de réductions d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Ce standard carbone permet à des entités, quelles qu'elles soient (entreprises, établissements publics, administrations, citoyens, collectivités...), de participer au financement de projets de lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une stratégie de contribution volontaire à la neutralité carbone de la France. Le Label bas carbone se porte garant, à travers des méthodes sectorielles agréées, du respect de critères tels que l'établissement d'un scénario de référence crédible, la vérification de l'additionnalité du projet au regard du financement carbone, l'intégration du risque de non permanence, l'intégrité du calcul du gain en carbone (bénéfice climatique)...

Après quatre premières années où les entités ont financé des projets dans le cadre d'une approche de compensation carbone volontaire, le dispositif a connu un tournant à partir de 2023 à la suite de l'article 147 de la loi Climat & Résilience<sup>1</sup> obligeant les exploitants d'aéronefs à compenser une partie des émissions de CO<sub>2</sub> relatives à l'exploitation des vols domestiques. On note en effet un important essor du financement de projets au travers de l'achat de nombreuses tonnes de CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>) dans l'Union européenne (quasi exclusivement sur le LBC) par les compagnies aériennes : 165 771 tCO<sub>2</sub> labellisées bas carbone et achetées en 2023<sup>2</sup> (pour compenser les émissions de l'année 2022), 402 931 tCO<sub>2</sub> achetées en 2024<sup>3</sup> (pour l'année 2023) et environ 662 000 tCO<sub>2</sub> en 2025 (pour l'année 2024)<sup>4</sup>.

Plus globalement, le dispositif semble disposer d'une bonne notoriété tant auprès des financeurs que des porteurs de projets. En date du 11 mai 2026, le site public du Label bas carbone recense 281 financeurs différents, dont une écrasante majorité d'entreprises. Toutefois, ce même site révèle que sur 2 278 projets labellisés (représentant 8 633 840 tCO<sub>2</sub>), seuls 616 sont financés à 100 %. Bien que l'actualisation de l'information des financements des projets ne soit pas instantanée, le fait que 27 %

---

<sup>1</sup> Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000043957219](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043957219)

<sup>2</sup> Gouvernement, 2023. *Bilan annuel de mise en œuvre de l'obligation de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols domestiques de 2022*. Direction générale de l'énergie et du climat, 8 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Bilan%20de%20mise%20en%20oeuvre%20article%20147%20Loi%20Climat%20C3%A9dition%202022.pdf>

<sup>3</sup> Gouvernement, 2024. *Bilan annuel de mise en œuvre de l'obligation de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols domestiques de 2023*. Direction générale de l'énergie et du climat, 16 p. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Compensation%20vols%20interieurs\\_light.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Compensation%20vols%20interieurs_light.pdf)

<sup>4</sup> Gouvernement, 2025. *Bilan annuel de mise en œuvre de l'obligation de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols domestiques de 2024*. Direction générale de l'énergie et du climat, 16 p. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Bilan\\_compensation\\_vols\\_int%C3%A9rieurs\\_2024.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Bilan_compensation_vols_int%C3%A9rieurs_2024.pdf)

des projets soient entièrement financés peut laisser penser que les projets trouvent quelques difficultés à trouver des financements, alors que leur certification semble plutôt bien fonctionner.

Pourtant, il semble difficile de bien identifier les besoins des entités en matière de financement de projets labellisés bas carbone. La contribution volontaire carbone est-elle à bout de souffle ? L'avenir du Label bas carbone passera-t-il essentiellement par des obligations réglementaires étatiques imposant à certains acteurs de compenser leurs émissions de CO<sub>2</sub> sous peine d'une amende ? Où en sont réellement les entreprises ? Que fait la sphère publique ? Les collectivités s'emparent-elles du sujet ?

Peu d'études ont entrepris une analyse détaillée de la perception de la compensation carbone en France.

En 2017, I4CE<sup>5</sup> publiait une étude<sup>6</sup> dans le cadre du programme « Vocal » (*Vountary Carbon Land Certification*) sur le « Potentiel et déterminants de la demande volontaire en crédits carbone en France », qui visait à mieux appréhender la demande des entreprises et collectivités, deux ans avant la sortie du Label bas carbone.

Quelques mois plus tard, le CNPF publiait une enquête similaire<sup>7</sup> pour mieux cerner la demande de la part des entreprises et collectivités.

Point commun à ces deux enquêtes : elles datent de 2017, soit plus d'un an avant la création du Label bas carbone, à une époque où les entités étaient moins engagées dans des démarches de réduction de leur empreinte carbone, où les annonces de neutralité carbone à un horizon donné étaient peu nombreuses et où les rares entreprises qui compensaient leurs émissions de CO<sub>2</sub> le faisaient nécessairement à l'international, faute d'un standard français permettant de le faire localement. Depuis lors, aucune étude qualitative n'a été menée pour mieux comprendre les besoins des entreprises et des collectivités sur la question de la compensation carbone.

Huit ans après la création du Label bas carbone, le CNPF, dans le cadre du projet Forêts & carbone Massif central « MC4CO2 » (cofinancé par le FEDER<sup>8</sup> et l'ANCT Commissariat du Massif central<sup>9</sup>), a souhaité interroger les entités françaises sur leurs pratiques en termes de gestion de l'empreinte carbone et de contribution éventuelle, sur leur connaissance du Label bas carbone et enfin sur le financement de projets forestiers.

---

<sup>5</sup> Institute for climate economics

<sup>6</sup> <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/07/Potentiel-et-determinants-de-la-demande-volontaire-en-credits-carbone-en-France-9-1.pdf>

<sup>7</sup> [https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/foret\\_et\\_carbone.pdf](https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/foret_et_carbone.pdf)

<sup>8</sup> Fonds européen de développement régional

<sup>9</sup> Agence nationale de la cohésion des territoires

## 1. Caractérisation de l'échantillon

Pour mener à bien cette enquête, le CNPF a diffusé un questionnaire en ligne<sup>10</sup> via SurveyMonkey. Celui-ci a été envoyé à plus de 3 000 mails de responsables et directeurs en charge de la RSE, du développement durable, de l'environnement, de l'engagement... Plusieurs campagnes d'emailing successives ont été effectuées entre fin mars 2025 et début septembre 2025 pour arriver à un niveau de participation satisfaisant pour l'analyse.

Parmi les quelque 250 répondants, seuls 155 questionnaires complétés ont été jugés exploitables<sup>11</sup> et retenus par le CNPF.

Les entités sondées sont réparties partout en France avec une prépondérance en Île-de-France où figurent beaucoup de sièges d'entreprises.

***Cette étude ne se veut pas statistiquement représentative des entreprises, établissements publics et collectivités françaises. Elle ne vise aucune représentativité ni significativité statistique. Le choix d'avoir un panel majoritairement constitué d'entreprises privées et, on le verra plus loin, plutôt avancées sur la thématique de la gestion de l'empreinte carbone, est volontaire afin d'avoir le maximum de réponses qualitatives avec un minimum de répondants sur un sujet technique requérant un minimum de connaissances.***

*Il est également précisé que 16 % des répondants sont ou ont été des clients de C+FOR, service carbone du CNPF, et représentent donc une minorité des répondants ; **ce qui permet d'éviter d'avoir un biais dans la représentation des résultats.***

Les entreprises constituent l'essentiel de l'échantillon : 70 % des répondants sont issus du secteur privé, auxquels s'ajoutent 5 % d'entreprises publiques, portant leur part à 75 % des répondants. Les collectivités représentent quant à elles 15 % des répondants. Le reste de l'échantillon se compose d'établissements publics (de l'État, syndicats mixtes...) et d'administrations (ministères) pour 7 % ainsi qu'une part marginale d'associations (3 %).

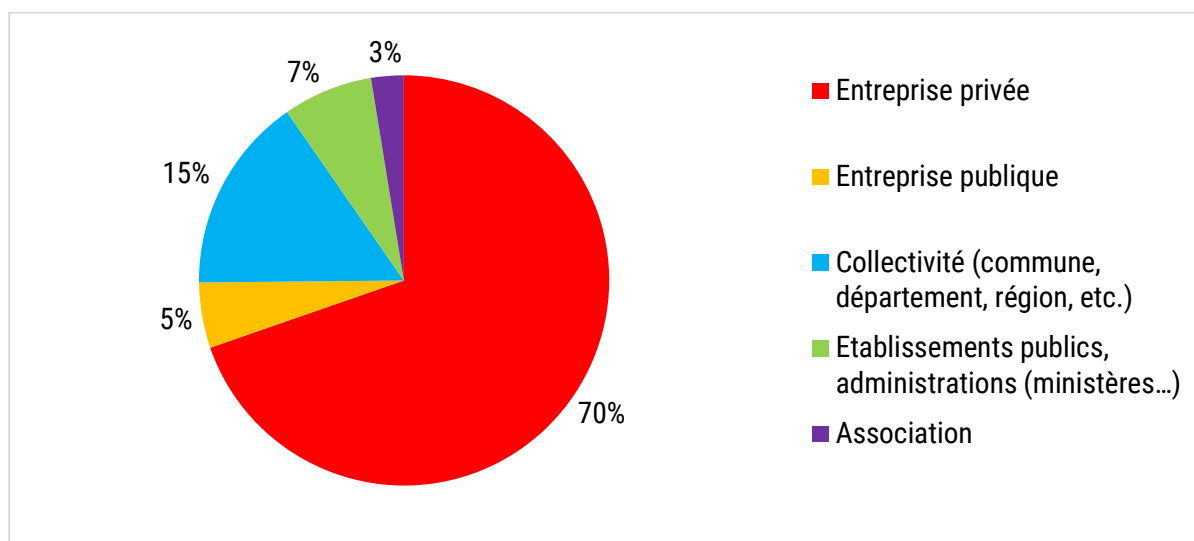
---

<sup>10</sup> Le questionnaire est consultable en annexe

<sup>11</sup> Les réponses trop incomplètes ou inexploitables n'ont ainsi pas été analysées.

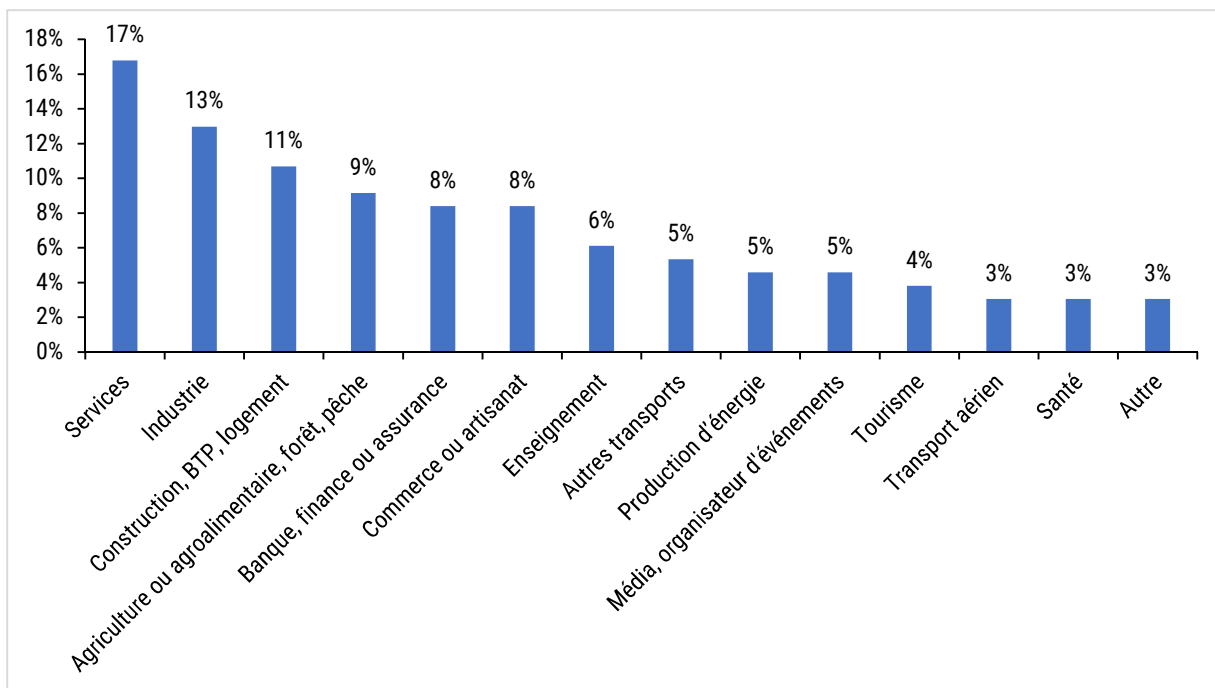
**Cet échantillon marqué par la prépondérance des entreprises est conforme à ce qu'on peut observer pour le Label bas carbone ; à savoir que la majorité des entités qui financent des projets LBC sont des entreprises.**

Lorsque des résultats sont donnés par catégorie de répondants (entreprises, collectivités, établissements publics...), les associations, du fait de leur poids marginal dans l'enquête, ont été retirées des graphiques afin de ne pas représenter une catégorie très sous-représentée dans les résultats.



**GRAPHIQUE 1. — Catégories des répondants à l'étude (155 répondants).**

Au-delà de leur statut, les organismes interrogés se distinguent également par la diversité de leurs secteurs d'activité. À noter que le secteur d'activité a directement été renseigné dans le questionnaire par les entreprises privées et publiques répondantes, alors qu'il a été complété *a posteriori* (lors de l'analyse) pour la catégorie des établissements publics et administrations. Les 131 structures concernées couvrent des secteurs d'activité très diversifiés (graphique 2), les services, l'industrie et la construction/BTP/logement étant les plus représentés avec 41 % des répondants cumulés.



**GRAPHIQUE 2. – Un échantillon d'entreprises, d'établissements publics, d'administrations et d'associations provenant de secteurs d'activité très diversifiés (131 répondants).**

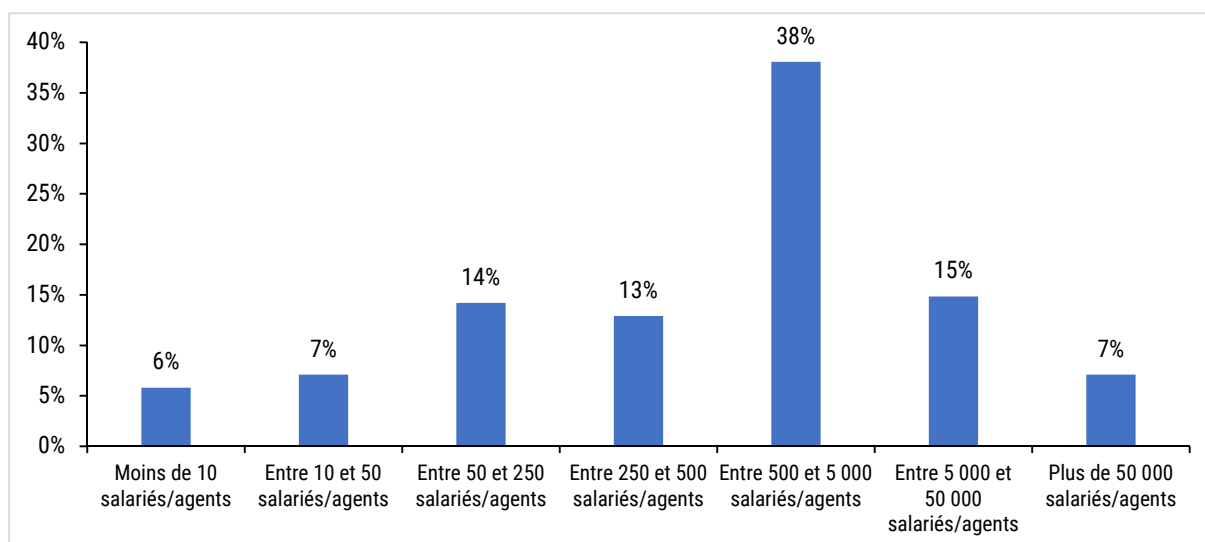
Il est à noter que pour les établissements publics et administrations, **le secteur d'activité dominant est l'enseignement** qui représente 45 % des établissements publics répondants et 6 % de l'ensemble de l'échantillon des répondants.

S'agissant de la taille des structures répondantes, 73 % comptent plus de 250 salariés ou agents. Les entités de 10 à 250 salariés ou agents (PME<sup>12</sup> lorsqu'il s'agit d'entreprises) ne représentent que 21 % tandis que les microentreprises<sup>13</sup> (moins de 10 salariés) sont sous-représentées dans cette étude avec seulement 6 % des répondants (graphique 3).

En effet, nous avons volontairement choisi de moins cibler les microentreprises ainsi que les PME dans les envois du questionnaire de façon à avoir un panel le plus concerné possible par la thématique de la gestion de l'empreinte carbone (voir partie 2.1).

<sup>12</sup> Les petites et moyennes entreprises (PME) ont un nombre de salariés compris entre 10 et 250 et leur chiffre d'affaire n'excède pas les 50 millions d'euros.

<sup>13</sup> Les microentreprises comptent au maximum 10 salariés et leur CA n'excède pas les 2 millions d'euros.



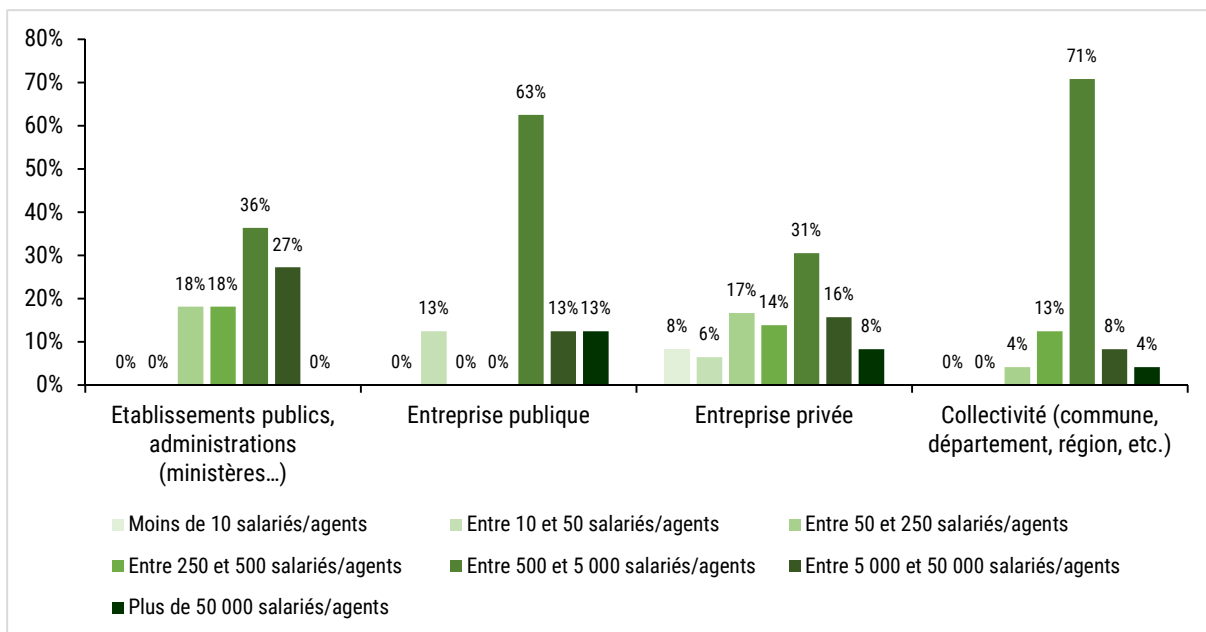
**GRAPHIQUE 3. – La majorité des répondants sont des structures de grande taille (60 % ont plus de 500 salariés) (155 répondants).**

**L'étude a donc été réalisée en ciblant préférentiellement les entreprises de taille importante ;** partant de l'hypothèse que les réponses de celles-ci à une étude portant sur la gestion de l'empreinte carbone et sur les stratégies volontaires de compensation carbone seraient plus abouties et structurées dans la mesure où elles sont les plus à même d'avoir réalisé un bilan carbone, entrepris un plan de réduction de leurs émissions et, les cas échéant, établi une stratégie de compensation carbone volontaire.

Sans surprise, les répondants sont donc des entités de grande taille puisque 69 % des entreprises privées et 89 % des entreprises publiques ont plus de 250 salariés (graphique 4) et entrent dans la catégorie des entreprises de taille intermédiaires (ETI<sup>14</sup> ; entre 250 salariés et 5 000 salariés) et des grandes entreprises (GE<sup>15</sup> ; plus de 5 000 salariés). À noter que les établissements publics et administrations suivent également cette tendance puisque 82 % des répondants de cette catégorie comptent plus de 250 salariés.

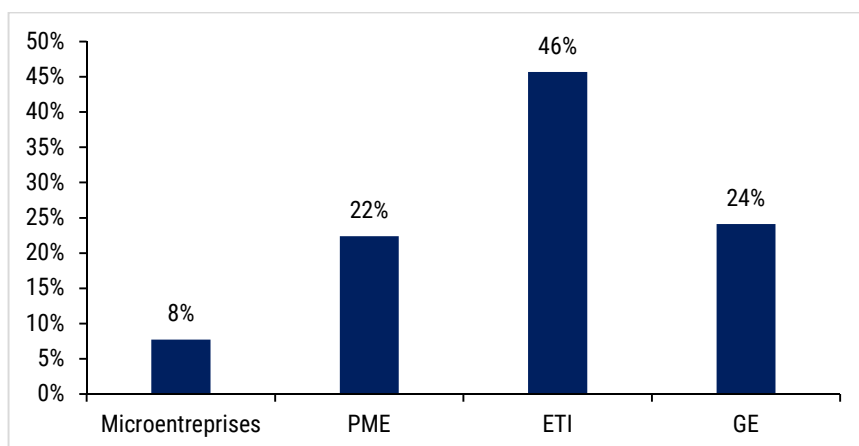
<sup>14</sup> Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont un nombre de salariés compris entre 250 et 4 999 et leur chiffre d'affaires ne dépasse pas les 1,5 milliard d'euros.

<sup>15</sup> Les grandes entreprises (GE) se caractérisent par un nombre minimal de 5 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros.



**GRAPHIQUE 4. – Taille des entités ayant participé à l'enquête par type d'entité (155 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

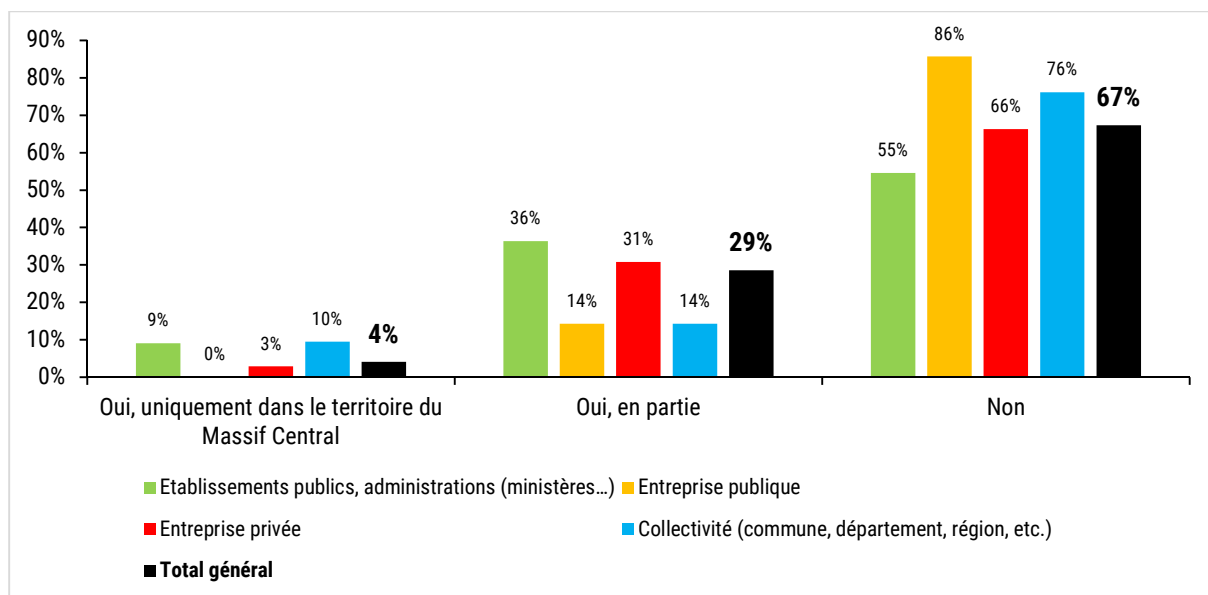
En regroupant les entreprises privées et publiques, les ETI sont majoritaires avec 46 % tandis que les GE représentent 24 % des entreprises répondantes (graphiques 5). Ces mêmes GE représentent 18 % de l'ensemble des répondants de l'enquête et ont donc un poids non négligeable dans l'échantillon global.



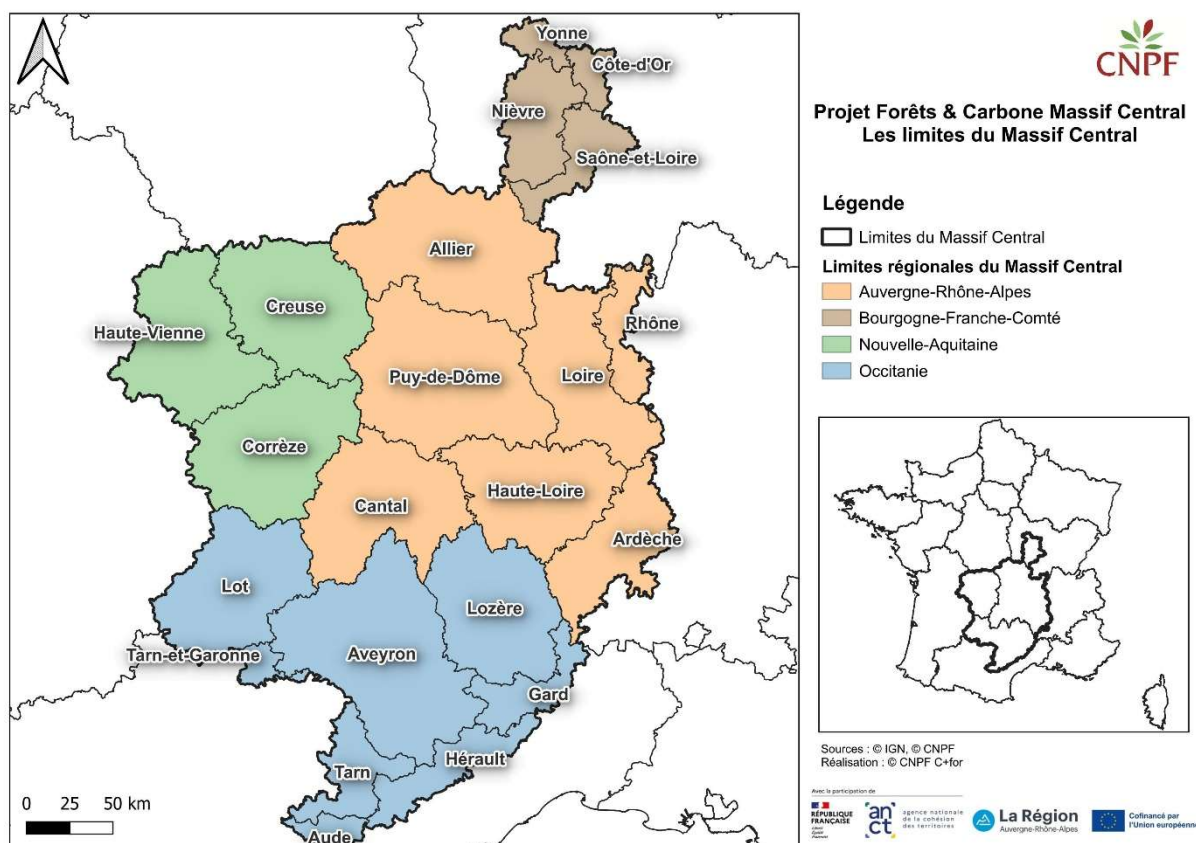
**GRAPHIQUE 5. – L'échantillon des entreprises privées et publiques est essentiellement composé d'ETI et de GE (70 %).**

Dans le cadre du projet MC4CO2 et de son champ d'activité sur le Massif central, les répondants ont été interrogés sur leur activité sur ce territoire. Seuls 4 % des enquêtés déclarent y exercer l'intégralité de leur activité, tandis que 29 % indiquent avoir « en partie » une activité sur ce territoire : au total, un tiers des répondants a donc au moins une activité partielle sur le Massif central. À l'inverse, deux répondants sur trois (67 %) n'y exercent aucune activité (graphique 6) ; l'étude a donc ici une portée

plutôt nationale et ses résultats ne peuvent donc pas être directement extrapolés à un territoire spécifique comme celui du Massif central. Compte tenu de l'étendue du territoire du Massif central (couvrant intégralement 11 départements et partiellement 11 départements ; cf. figure 1), il est possible que les répondants se soient trompés en appréciant mal la localisation de leur activité.



**GRAPHIQUE 6. – Votre organisme a-t-il une activité dans le territoire du Massif central ?**  
(147 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).

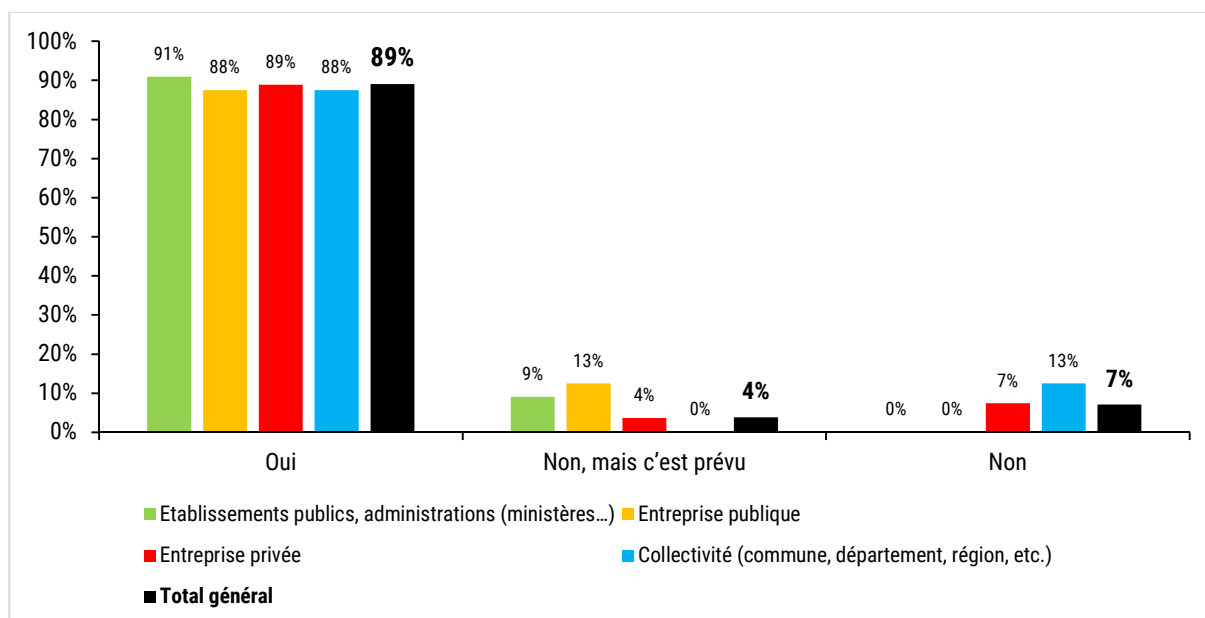


**FIGURE 1. – Le territoire du Massif central.**

## 2. Bilan carbone et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

### 2.1. Un échantillon très concerné par la question de l’empreinte carbone

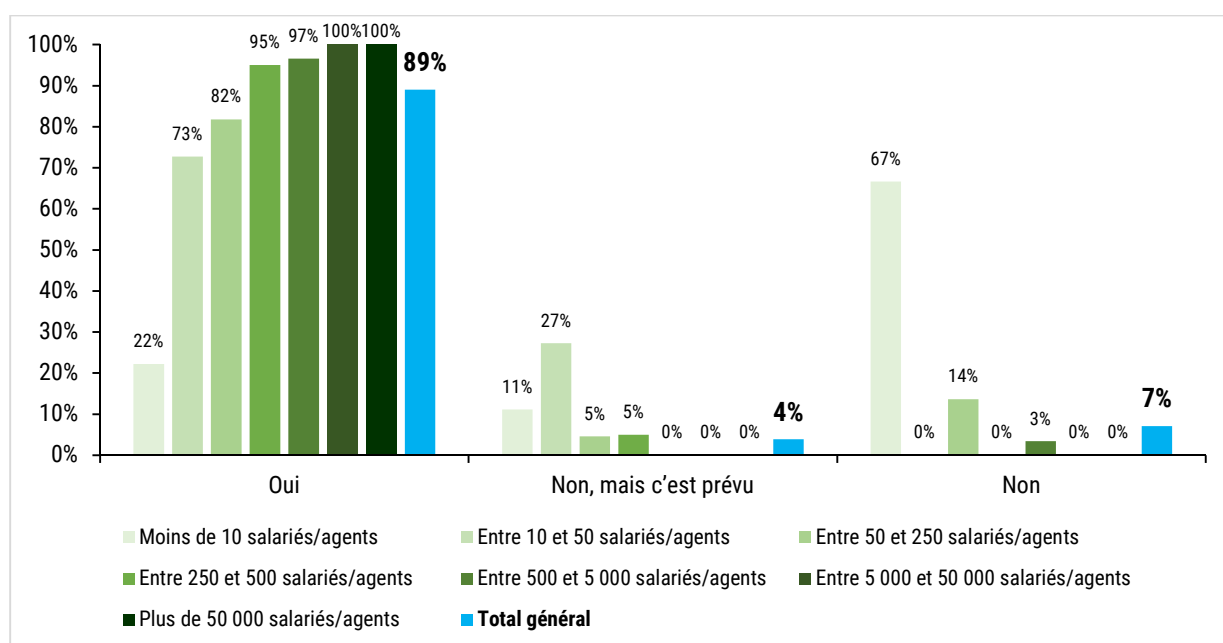
La compensation carbone, qui n’est pas une fin en soi, ne peut s’adresser qu’à des entités qui ont déjà longuement mûri le sujet climatique en amont. Le point de départ est toujours de connaître son empreinte carbone. Rappelons que la réalisation d’un bilan d’émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire en France pour toutes les personnes morales de droit privé (entreprises) de plus de 500 salariés mais aussi pour l’État, les régions, départements, communautés urbaines, communautés d’agglomération, communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que pour les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes (loi Grenelle II de 2010<sup>16</sup>). L’échantillon de l’étude se caractérise par une écrasante majorité de répondants ayant déjà effectué ce diagnostic préalable : 89 % déclarent avoir effectué un BEGES et 4 % indiquent qu’il est prévu de le faire (graphique 7). **Cette forte proportion d’organismes déjà engagés dans la quantification de leur empreinte carbone confère à l’échantillon une certaine légitimité et une réelle pertinence pour aborder les questions suivantes traitant du sujet de la contribution carbone et du Label bas carbone.** On note que le type d’entité (entreprise, collectivité, établissement public...) influe peu sur la réalisation du bilan carbone. On observe néanmoins que ce sont les collectivités (13 %) et des entreprises privées (7 %) qui indiquent ne pas en avoir encore réalisé.



**GRAPHIQUE 7. – Votre organisme a-t-il déjà réalisé un bilan de gaz à effet de serre ? (155 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

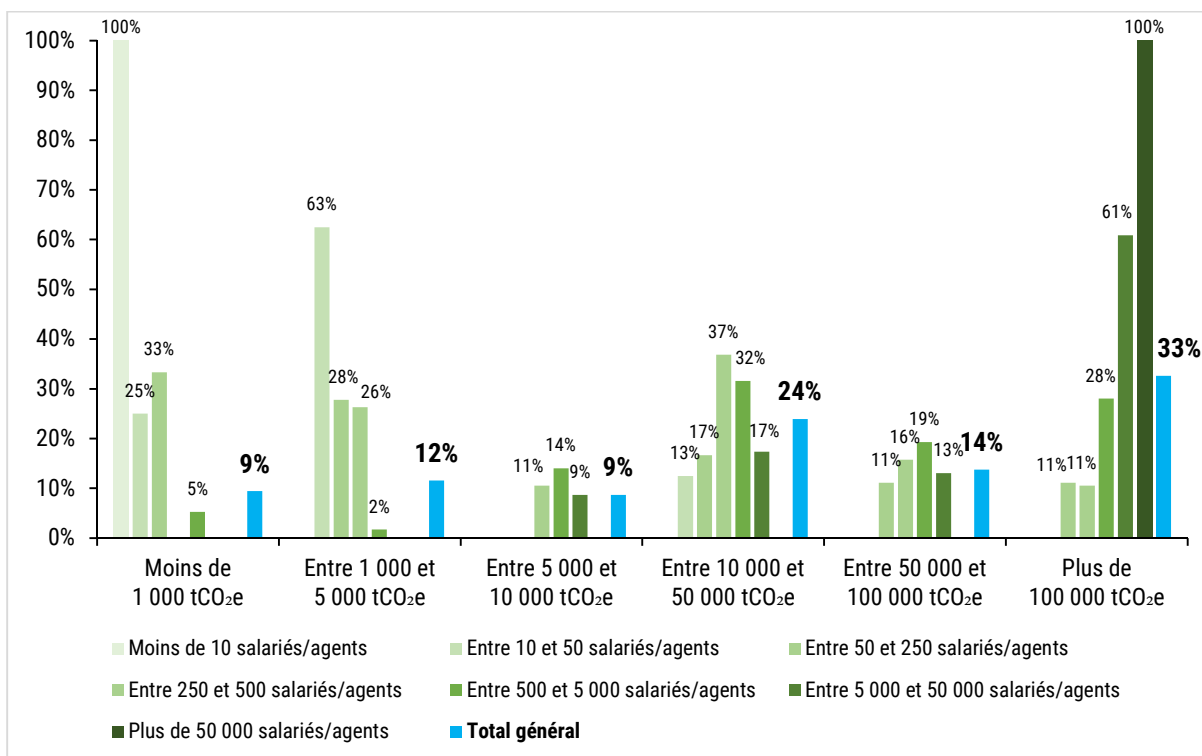
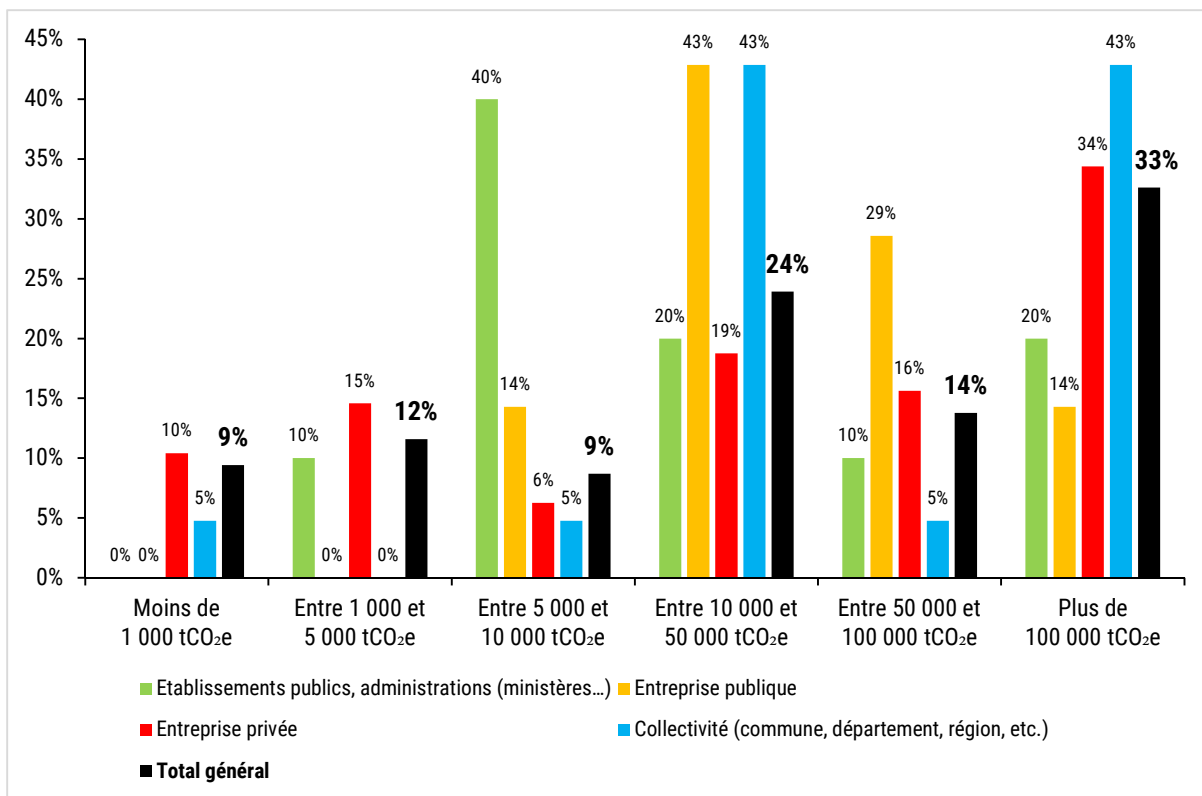
<sup>16</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000022470999](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000022470999)

Lorsque l'on croise la réalisation du BEGES avec le nombre de salariés, on trouve bien une corrélation positive avec l'obligation de réalisation du bilan carbone : plus le nombre de salariés est important plus les pourcentages de réalisation du bilan carbone sont élevés (graphique 8). Dans notre échantillon, 100 % des répondants de plus de 500 salariés ont réalisé leur BEGES et sont donc en conformité avec la loi. Notons également des pourcentages élevés de réalisation d'un BEGES chez les entités comptant entre 10 et 500 salariés (non soumises à l'obligation de réaliser un BEGES) ; ce qui atteste d'un échantillon très concerné par la question climatique. À l'opposé, la grande majorité des entités n'ayant pas réalisé de BEGES dans cet échantillon sont des entités de moins de 10 salariés.

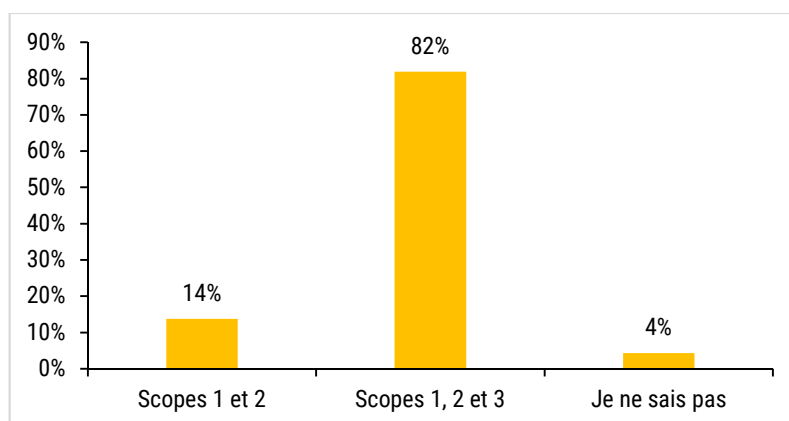


**GRAPHIQUE 8. – Votre organisme a-t-il déjà réalisé un bilan de gaz à effet de serre ? (155 répondants)**

Comme vu précédemment, la majorité des répondants font partie d'entités importantes dont l'empreinte carbone, également importante, est un sujet majeur : en effet, 70 % des répondants indiquent émettre plus de 10 000 tCO<sub>2</sub> et un répondant sur trois a même des émissions supérieures à 100 000 tCO<sub>2</sub> annuelles (graphique 9) ! 91 % des collectivités ayant répondu indiquent émettre plus de 10 000 tCO<sub>2</sub>/an, elles sont suivies par les entreprises publiques (86 %) et les entreprises privées (69 %). Le graphique 10 rappelle que les volumes d'émissions sont logiquement liés à la taille (nombre de salariés/agents) de l'organisme.



Une grande majorité des entités ont réalisé leur BEGES sur les *scopes* 1, 2 et 3 (graphique 11) ; on peut y voir l'effet de l'application du nouveau décret<sup>17</sup> obligeant à rédiger le BEGES sur les trois *scopes*. En effet, les émissions indirectes<sup>18</sup> du *scope* 3 représentant bien souvent 60 à 99 % des émissions totales de l'organisme (*Carbon disclosure project*), cela donne donc un aperçu plus complet de l'empreinte carbone véritable des répondants.



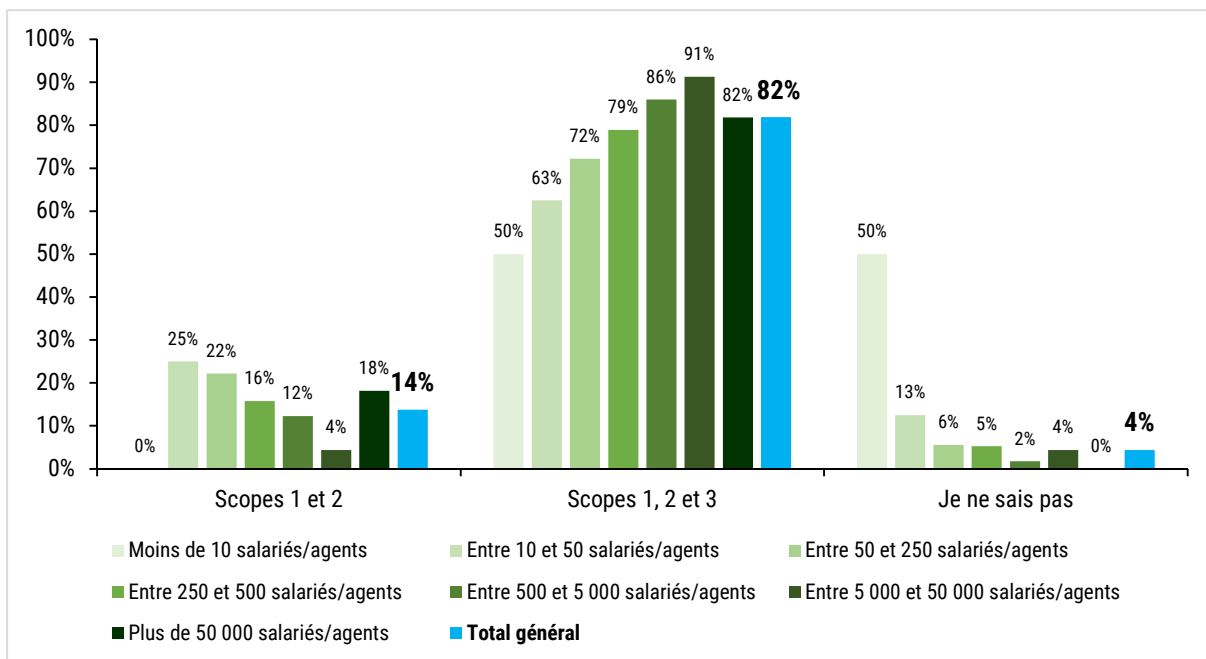
**GRAPHIQUE 11. – À quels scopes correspondent ces émissions ? (138 répondants).**  
*Une majorité des répondants de l'enquête a réalisé le BEGES sur les scopes 1, 2 et 3*

L'analyse met en évidence des différences selon la taille (nombre de salariés/agents) des entités en matière de périmètre de réalisation du BEGES (graphique 12). Plus la taille de l'entité est importante, plus la réalisation du BEGES semble complète en couvrant les 3 *scopes*. À l'inverse, les petites entités de moins de 250 salariés réalisant volontairement un BEGES présentent dans notre échantillon une tendance plus marquée que la moyenne à avoir limité les calculs d'émissions de GES aux *scopes* 1 et 2. Peut-on y voir une complexité à collecter les données nécessaires à l'évaluation des émissions afférentes au *scope* 3 qui conduirait ces entités de plus petite taille à privilégier un premier bilan carbone volontaire (sans que la loi ne les y oblige) limité aux deux premiers *scopes* pour lesquels les informations sont plus facilement accessibles ?

Notons un élément surprenant : quelques entités de taille importante n'ont établi leur BEGES que sur les *scopes* 1 et 2. Il peut s'agir d'entités ayant établi un BEGES avant le décret de 2022 et n'ayant depuis lors pas actualisé ce bilan en incluant le *scope* 3 devenu obligatoire.

<sup>17</sup> Décret n° 2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046006338>

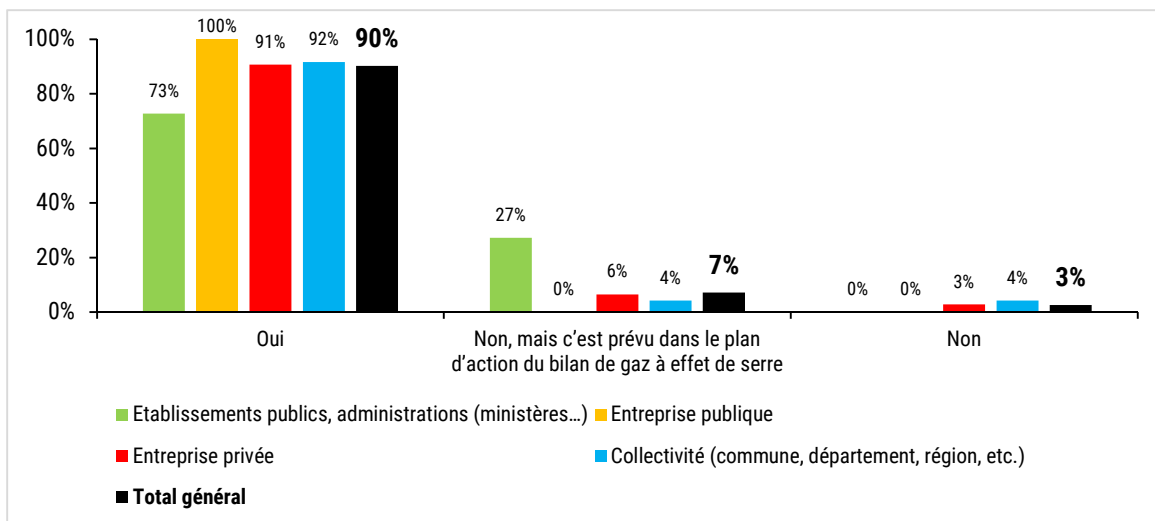
<sup>18</sup> Émissions générées tout au long de la chaîne de valeur de l'organisation, en amont et en aval de ses activités (achats, transport, déplacements, utilisations des produits, déchets, etc.), et qui échappent à son contrôle direct



**GRAPHIQUE 12. – À quels scopes correspondent ces émissions ? (138 répondants). La taille de l'entité semble être un facteur pour l'établissement d'un bilan carbone « complet » (scopes 1 à 3).**

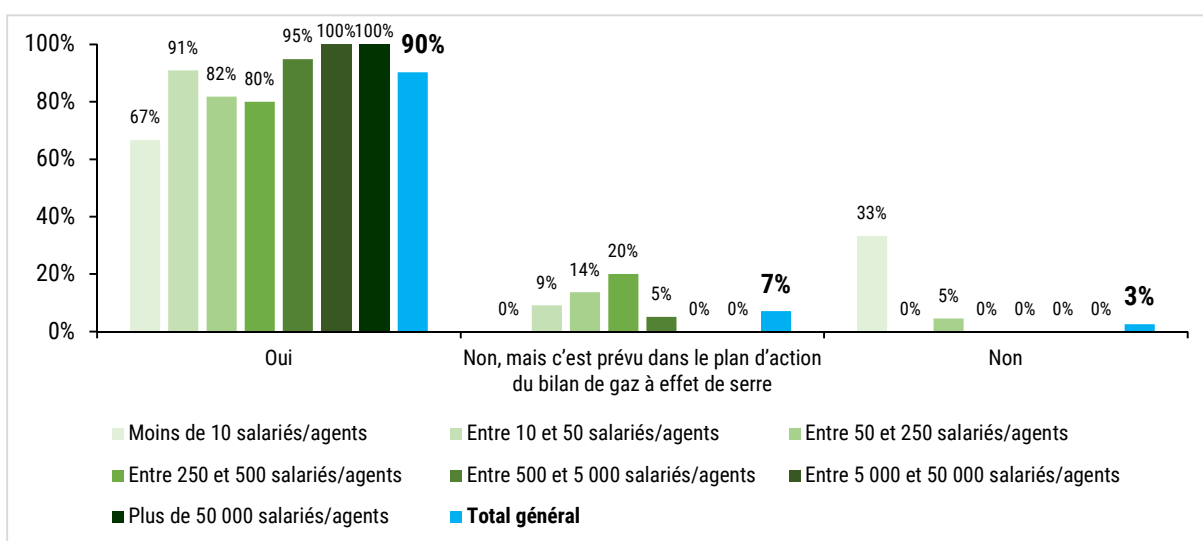
## 2.2. Une priorité donnée à la réduction des émissions

Les résultats relatifs aux actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre montrent une dynamique globalement engagée, mais des différences apparaissent selon le type d'entité. En effet, une écrasante majorité des répondants indique avoir entrepris des mesures pour réduire ses émissions (90 %), tandis que 7 % prévoient de le faire dans le cadre de leur plan d'action du bilan carbone (graphique 13). Sur la question de la réduction des émissions de GES, **le secteur public semble avoir pris un peu de retard sur le secteur privé** puisque, si 100 % des entreprises publiques indiquent avoir pris des mesures pour réduire (91 % pour les entreprises privées), **seuls 73 % des établissements publics et des administrations indiquent être passés à l'action**. Cette situation, qui peut apparaître moins attendue au regard du rôle d'exemplarité souvent associé au secteur public, doit toutefois être nuancée : 27 % des établissements publics et collectivités indiquent que, s'ils n'ont pas encore pris de mesures de réduction, celles-ci figurent bien dans le plan de transition de leur BEGES.



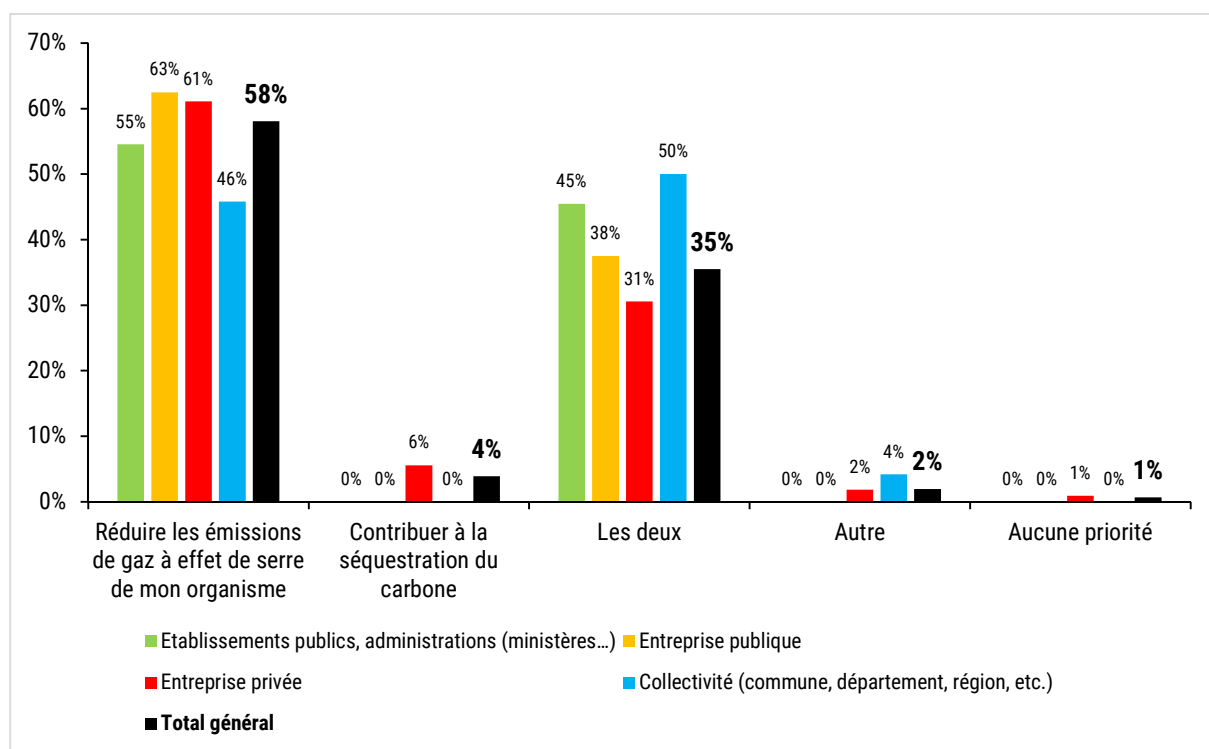
**GRAPHIQUE 13. – Votre organisme a-t-il pris des mesures pour réduire ses émissions ? (155 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe). 90 % des entités ont déjà entrepris des actions pour réduire leur empreinte carbone.**

Les résultats du graphique 14 mettent en évidence un effet très net de la taille des entités sur la mise en œuvre d'actions de réduction de l'empreinte carbone. De manière générale, la quasi-totalité des structures déclarent avoir engagé des actions en ce sens, mais ce niveau d'engagement est encore plus marqué parmi les grands organismes, pour lesquels cette démarche est quasiment systématique. À l'inverse, les petites structures apparaissent légèrement en retrait, avec une part plus importante d'entités n'ayant pas encore mis en œuvre d'actions, bien que celles-ci soient le plus souvent déjà prévues dans leur plan de transition du BEGES. Globalement, les réponses suggèrent donc une diffusion très large des démarches de réduction, avec une maturité plus avancée chez les entités de grande taille.



**GRAPHIQUE 14. – Votre organisme a-t-il pris des mesures pour réduire ses émissions ? (155 répondants). Les entités les plus grandes sont bien évidemment celles qui ont le plus déjà mis en œuvre des actions pour réduire leur empreinte carbone.**

Les entités ont également été interrogées sur leurs priorités en matière de stratégie climatique et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Pour la majorité d'entre elles, la priorité est donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (58 %) tandis qu'une part non négligeable (35 %) indique mener de pair des actions de réduction de leur empreinte carbone et de contribution à des projets de séquestration ou de réduction du carbone. Une minorité des répondants (4 %) place la contribution comme priorité principale, ce qui reste relativement limité mais interroge au regard de la logique de hiérarchisation des actions climatiques : dans le cadre du triptyque « éviter, réduire, compenser (ERC) », les actions d'évitement et de réduction doivent être privilégiées, la contribution n'intervenant qu'en dernier recours pour compenser les émissions résiduelles incompressibles. Enfin, seuls 3 % déclarent une autre priorité ou aucune priorité définie (graphique 15). Lorsqu'on analyse plus finement ces réponses selon le type d'organisme, on observe que les entreprises privées (61 %) et publiques (63 %) privilégient davantage la réduction des émissions seule tandis que les collectivités (50 %) ou les établissements publics (45 %) sont proportionnellement plus nombreux à considérer comme prioritaire une approche combinant réduction et contribution.



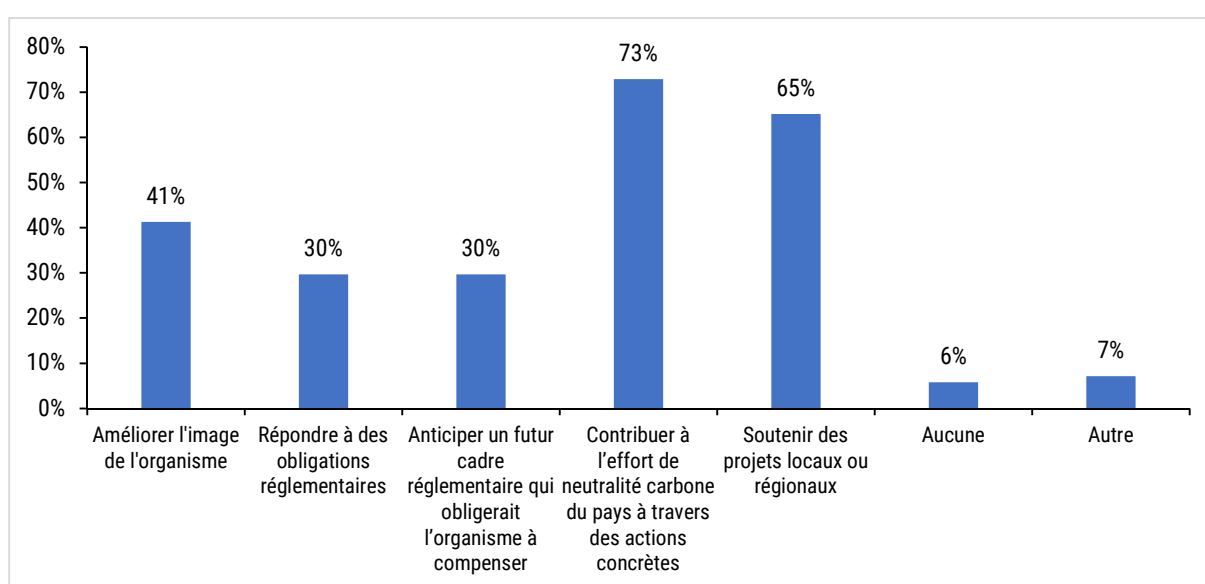
**GRAPHIQUE 15.** — *Quelle est la priorité de votre organisme en matière d'actions au bénéfice du climat ? (155 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).*

### 3. Une compensation carbone freinée par plusieurs facteurs

#### 3.1. Des motivations diverses à compenser ses émissions de CO<sub>2</sub>

Si la question de la compensation volontaire des émissions de CO<sub>2</sub> est souvent dépendante du degré de maturité de la démarche de réduction des émissions en amont, il est très intéressant d'en appréhender les motivations qui pourraient pousser un organisme à vouloir financer des projets de contribution carbone. On entend souvent certains raccourcis indiquant que la compensation carbone est avant tout une question de revalorisation d'image, frôlant alors parfois la ligne rouge de l'écoblanchiment (*greenwashing*). Mais quelles sont réellement ces motivations ?

Dans l'enquête, deux motivations se détachent nettement des autres (graphique 16) : la volonté de contribuer à l'effort de neutralité carbone de la France à travers des actions concrètes (73 %) et celle de soutenir des projets locaux ou régionaux (65 %). La première motivation peut être mise en perspective avec les engagements pris par de nombreuses entreprises ou collectivités en matière de neutralité carbone à un horizon donné. La seconde motivation s'inscrit dans une logique de proximité et de responsabilité territoriale ; le financement de projets carbone étant souvent intégré aux démarches RSE des entités, la capacité à identifier concrètement les projets soutenus et à en mesurer les impacts locaux représente une motivation supplémentaire pour le financeur. Cette dimension a été renforcée ces dernières années, notamment à la suite de la pandémie de Covid-19, qui a accentué l'attention portée aux enjeux de résilience territoriale, de relocalisation des actions et de soutien aux dynamiques locales. Dans ce contexte, les projets carbone apparaissent également comme un moyen pour les organisations de valoriser un impact positif et visible sur leur territoire d'ancrage.



**GRAPHIQUE 16. – Quelles motivations pousseraient votre organisme à participer à un projet de compensation/contribution carbone en France ? (155 répondants)**

L'amélioration de l'image de l'organisme est citée par 41 % des répondants, ce qui en fait une motivation secondaire, loin derrière les deux principales. Il s'agit d'un sujet surtout pour les entreprises privées qui mentionnent davantage cette motivation avec 47 %, contre seulement 36 % pour les établissements publics, 29 % pour les collectivités et 25 % pour les entreprises publiques (graphique 17).

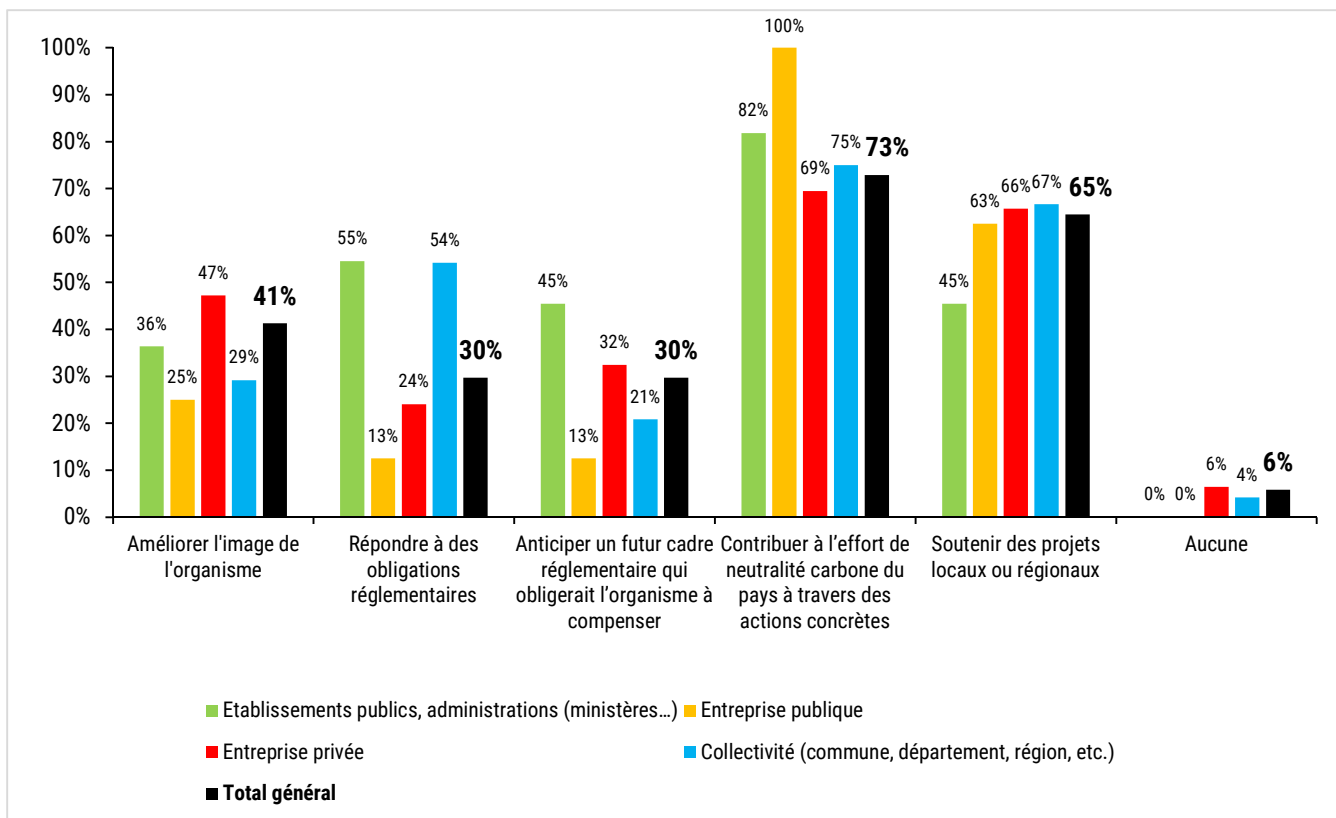
Lorsque l'on analyse ce résultat par secteur d'activité (pour les entreprises privées et publiques et les établissements publics), les secteurs de la production d'énergie (83 %), de la construction-BTP (77 %) et de l'industrie (67 %) accordent une importance particulièrement élevée à cet enjeu d'image, très au-dessus de la moyenne des autres secteurs. Sans que ces résultats soient statistiquement significatifs, ils peuvent probablement s'expliquer par le fait qu'il s'agit de secteurs fortement émetteurs, parfois davantage exposés aux critiques liées à leur impact environnemental, ce qui peut renforcer l'importance accordée à leur perception externe.

Par ailleurs, 30 % des répondants déclarent que répondre à des obligations réglementaires ou anticiper un futur cadre réglementaire qui les obligerait à compenser pourraient constituer une motivation au financement de projets de contribution carbone. La contrainte réglementaire – bien qu'actuellement limitée aux compagnies aériennes exploitant des vols domestiques en France et aux centrales à charbon – est donc déjà bien identifiée par les entités qui indiquent vouloir anticiper d'éventuelles évolutions réglementaires en compensant dès maintenant une part de leurs émissions, plutôt que de les subir. Cette motivation à répondre à des obligations réglementaires est particulièrement présente au sein des établissements publics (55 %) et des collectivités (54 %) alors qu'elle est plus faible chez les entreprises privées (32 %) comme publiques (13 %). **La contrainte réglementaire pourrait donc jouer un rôle structurant dans l'engagement de la sphère publique en matière de compensation carbone**, alors même que celle-ci s'engage peu dans le financement de projets carbone (comme l'illustre le faible nombre d'entités publiques recensées en tant que financeur sur le site public du LBC).

Pour les quelques répondants ayant préféré donner une autre réponse, un répondant évoque qu'une prise en compte de la compensation dans les calculs par le SBTi<sup>19</sup> qui valide les trajectoires de décarbonation serait une motivation, d'autres répondants évoquent la possibilité de contribuer à leur stratégie en entraînant des acteurs locaux pour faire de même.

---

<sup>19</sup> SBTi = Science Based Targets Initiative (<https://sciencebasedtargets.org>)



**GRAPHIQUE 17. – Quelles motivations pousseraient votre organisme à participer à un projet de compensation/contribution carbone en France ? (155 répondants, toutes les réponses sont représentées sauf ceux ayant répondu « autre » (7 %) et les associations, catégorie sous-représentée).**

### 3.2. En pratique, peu compensent

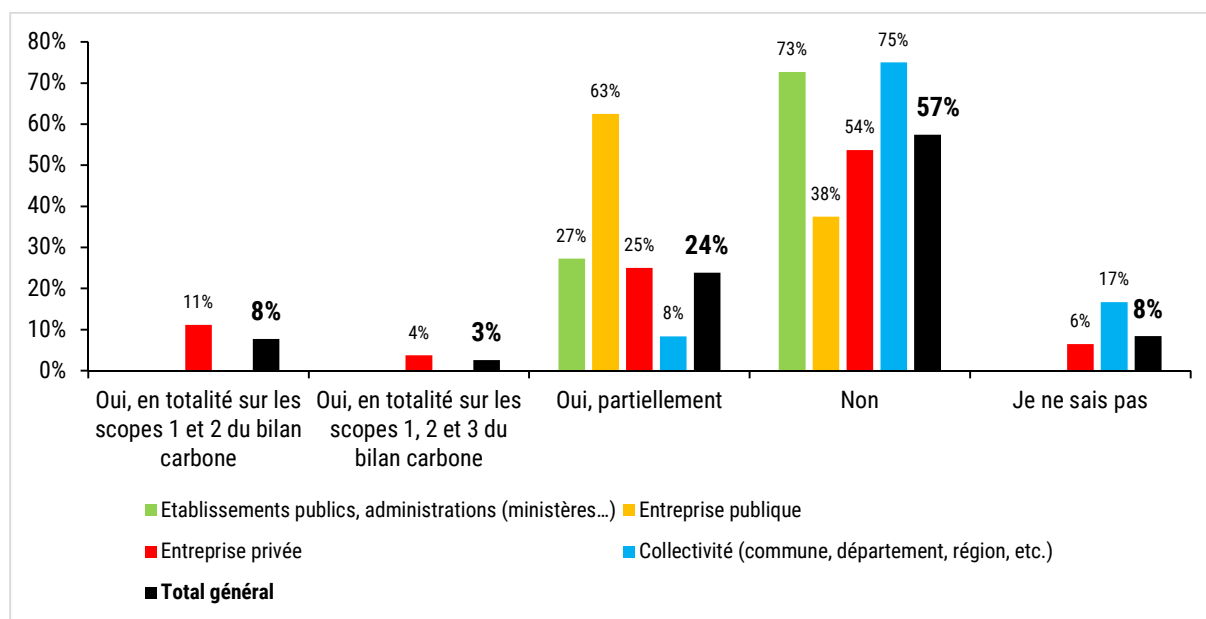
Les entités ont également été interrogées sur l'ampleur de leur démarche de compensation carbone et sur le périmètre des émissions concernées. Peu d'entités (11 %) déclarent compenser l'intégralité de leurs émissions : 8 % des répondants compensent ainsi en totalité sur les *scopes* 1 et 2 du bilan carbone tandis qu'ils sont 3 % seulement à compenser sur les *scopes* 1, 2 et 3 (graphique 18). Cela peut s'expliquer par les budgets potentiellement très conséquents qu'il faudrait allouer pour certaines entités, notamment si le *scope* 3 (représentant souvent 70 à 90 % des émissions totales) devait être inclus dans le périmètre de compensation.

Ces 11 % d'entités déclarant compenser intégralement leurs émissions sur les *scopes* 1 et 2 ou sur l'ensemble des 3 *scopes* sont exclusivement des entreprises privées. À l'inverse, la compensation partielle est davantage répandue parmi les entreprises publiques, dont 63 % déclarent compenser une partie de leurs émissions, contre 27 % des établissements publics et 25 % des entreprises privées.

Par ailleurs, un quart des répondants (24 %) indique compenser en partie leurs émissions sans s'inscrire dans une logique de couverture complète d'un ou plusieurs *scopes*. La majorité des

enquêtés déclare ne pas compenser (57 %) ses émissions de CO<sub>2</sub>. Cette proportion est particulièrement élevée chez les collectivités (75 %) et les établissements publics (73 %) ; ce qui peut notamment s'expliquer par des contraintes budgétaires plus fortes et une capacité plus limitée à consacrer des ressources à la compensation carbone

**Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence puisque certains répondants référencés comme financeurs sur le site public du LBC ont indiqué « ne pas savoir » si leur organisme compensait ses émissions.**



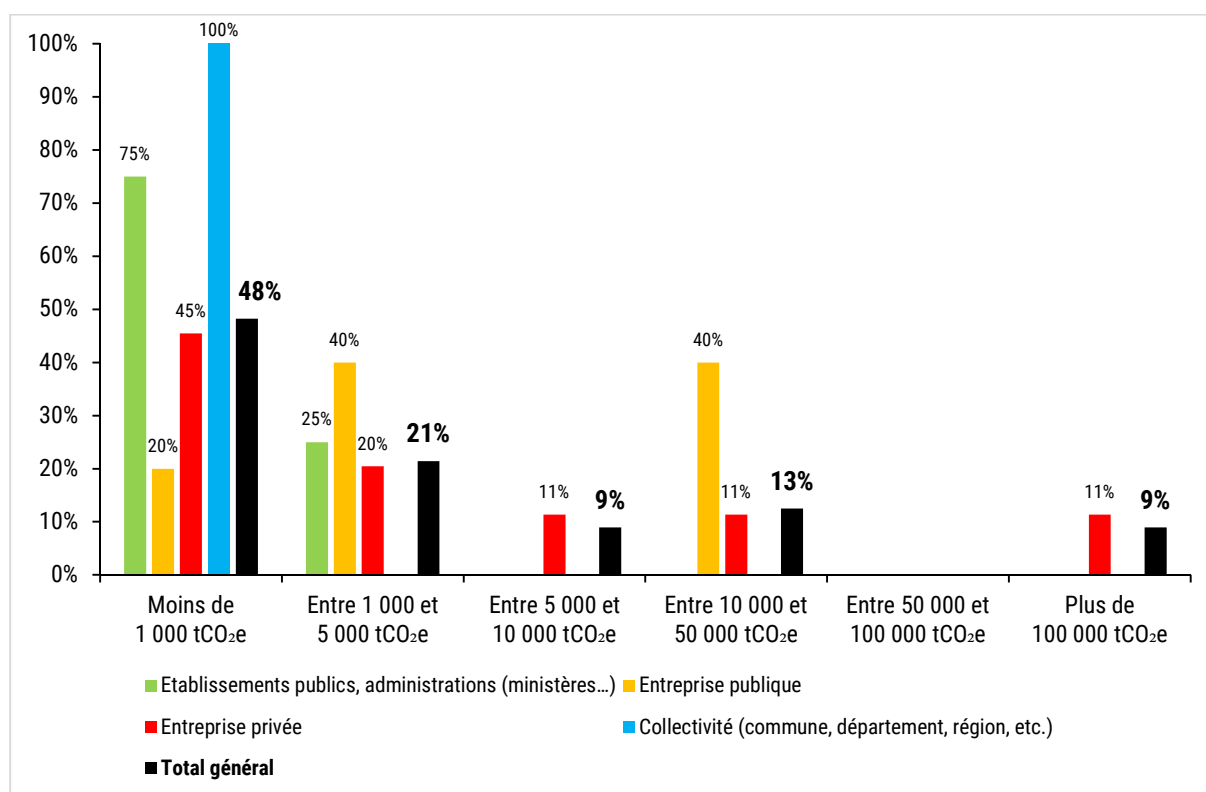
**GRAPHIQUE 18. – Votre organisme compense-t-il ses émissions non réductibles ?**  
(155 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).

Les entités ont également été interrogées sur les caractéristiques concrètes de leurs pratiques de compensation, notamment les types de projets financés, leur localisation et les volumes de CO<sub>2</sub> concernés.

Parmi les organismes qui compensent leurs émissions, une majorité soutient des projets forestiers (boisement, conservation de forêts), suivis par des projets agricoles. D'autres typologies de projets sont également citées, de façon plus marginale, comme la préservation de zones humides, le bâtiment ou encore le biochar. Les répondants à l'enquête indiquent financer des projets de compensation en France et/ou à l'international et, dans une moindre mesure, en Europe.

Les volumes compensés demeurent toutefois relativement modestes : près de la moitié (48 %) de ceux qui indiquent compenser le font pour des volumes inférieurs à 1 000 tCO<sub>2</sub>/an, tandis qu'un cinquième (21 %) compense entre 1 000 et 5 000 tCO<sub>2</sub>/an. Une minorité (9 %) indique compenser plus de 50 000 tCO<sub>2</sub>/an (graphique 19).

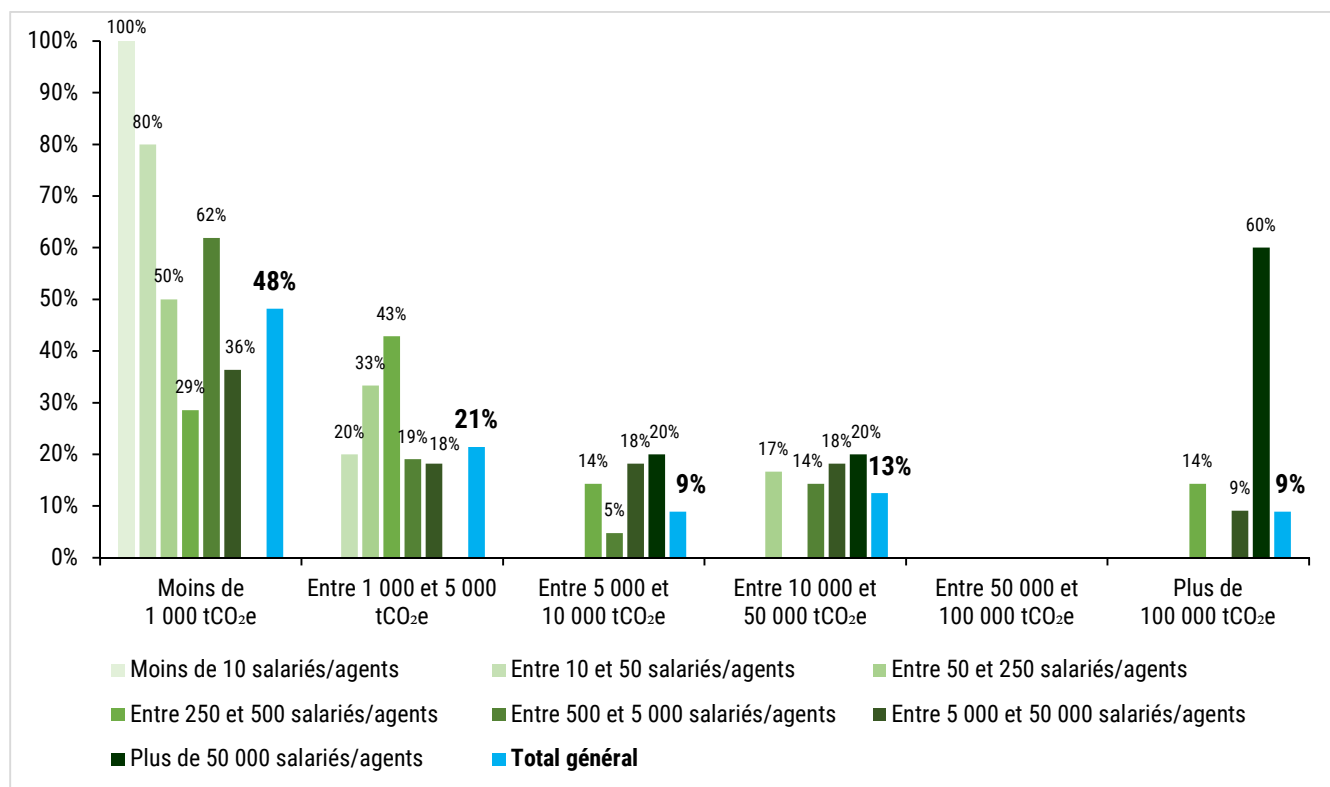
Les établissements publics et les collectivités compensent davantage de faibles volumes annuels (principalement inférieurs à 1 000 tCO<sub>2</sub>/an) tandis que les entreprises publiques et privées compensent des volumes annuels plus importants. Cela peut laisser penser que, pour une partie des établissements publics et collectivités interrogés, la compensation ne vise pas nécessairement à couvrir l'ensemble de leurs émissions de CO<sub>2</sub> (bien supérieures à ces volumes, voir graphique 9) mais plutôt une fraction limitée de leurs émissions, s'inscrivant peut-être dans une logique de contribution territoriale plus ponctuelle ou relevant d'une opération « symbolique » (par exemple liée à un événement ou à un projet en particulier).



**GRAPHIQUE 19. – Combien de tCO<sub>2</sub>e sont-elles compensées annuellement ? (56 répondants)**

Assez logiquement, les très grandes entités (en termes de nombre de salariés/agents) compensent davantage de grands volumes annuels (60 % des organismes de plus de 50 000 salariés/agents compensent plus de 100 000 tCO<sub>2</sub>/an) et, à l'opposé, les petites structures compensent principalement de plus faibles volumes (graphique 20). Toutefois, parmi les structures de taille intermédiaire, voire les plus grandes, la compensation de faibles volumes reste très importante : c'est notamment le cas des entités comptant entre 500 et 5 000 salariés/agents ou entre 5 000 et 50 000 salariés/agents dont respectivement 62 % et 36 % de celles déclarant compenser le font pour des volumes de moins de 1 000 tCO<sub>2</sub>/an. On retrouve ici également des compensations « symboliques » très éloignées des ordres de grandeur réels de leurs émissions. Ces faibles compensations peuvent aussi correspondre à des démarches encore exploratoires, dans lesquelles

les organismes testent progressivement le mécanisme de compensation avant d'envisager des engagements plus importants, dans une logique de montée en puissance graduelle des volumes compensés.



**GRAPHIQUE 20. – Combien de tCO<sub>2</sub>e sont-elles compensées annuellement ? (56 répondants)**

Les secteurs déclarant les volumes de compensation les plus élevés (supérieurs à 10 000 tCO<sub>2</sub>/an) sont principalement la banque, finance ou assurance, la construction, BTP ou logement et la santé.

### 3.3. Encore de nombreux freins à lever et un besoin d'accompagnement fort pour rassurer les financeurs sur la compensation carbone

Les entités ont été interrogées sur les principaux freins à la compensation de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Pour quelles raisons ne compensent-elles pas leurs émissions de CO<sub>2</sub> ? Aucun des items proposés dans l'enquête ne se dégage vraiment ; ce qui traduit une diversité d'obstacles rencontrés (graphique 21).

**Le coût constitue néanmoins le premier frein identifié (34 %).** En effet, il n'est pas rare que des budgets alloués à des actions volontaires de RSE soient les premiers à faire l'objet d'arbitrages défavorables en cas de difficultés économiques ou de contraintes budgétaires. En outre, pour

certaines répondants, **les volumes d'émissions à compenser sont tels que les enveloppes à allouer seraient trop conséquentes.**

**La méconnaissance du marché carbone demeure également un frein pour 31 % des répondants**, plus de sept ans après la création du Label bas carbone en France. **Les établissements publics (63 %) et les entreprises publiques (67 %) sont ceux qui ont le plus massivement mis en évidence leur méconnaissance du marché carbone comme frein à l'action.**

Par ailleurs, les nombreux scandales autour du sujet de la compensation carbone relayés dans la presse (The Guardian, 2023<sup>20</sup> ; Les Echos, 2023<sup>21</sup> et 2024<sup>22</sup> ; Géo, 2024<sup>23</sup> ; Le Monde, 2025<sup>24</sup>...) et souvent connus des financeurs, n'aident pas à instaurer la confiance de ces derniers puisqu'ils sont **23 % à invoquer un manque de confiance envers le marché carbone comme raison de ne pas compenser leurs émissions de CO<sub>2</sub>.**

Plus globalement, **la complexité administrative et le manque de soutien dans la mise en œuvre (24 %), le manque d'informations claires sur les projets existants (27 %) et la complexité du marché carbone (14 %)** expliquent que bon nombre d'organisations ne s'engagent pas dans la compensation, d'autant que 28 % des répondants mentionnent également un manque de temps et de ressources dédiées à ce sujet (surtout pour les établissements publics avec 50 %).

Sur ces aspects, les établissements publics (38 %) et les entreprises publiques (33 %) sont les entités qui soulignent le plus la complexité administrative. De même, 63 % des établissements publics mettent en avant le manque d'informations claires sur les projets existants alors que ce pourcentage ne dépasse pas les 26 % pour l'ensemble des entités.

On note donc en 2026 que le **besoin d'informer clairement les acteurs sur le sujet**, toujours jugé complexe, de la compensation carbone est omniprésent dans les réponses des entités, avec un **besoin plus important du côté de la sphère publique** (établissements publics, administrations) et

---

<sup>20</sup> Revealed: more than 90% of rainforest carbon offsets by biggest certifier are worthless, analysis shows (*The Guardian*, 18 janvier 2023) : <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>

<sup>21</sup> Le leader mondial de la compensation carbone empêtré dans une affaire de crédits douteux (*Les Echos*, 28 mars 2023) : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/le-leader-mondial-de-la-compensation-carbone-empetre-dans-une-affaire-de-credits-douteux-1919880>

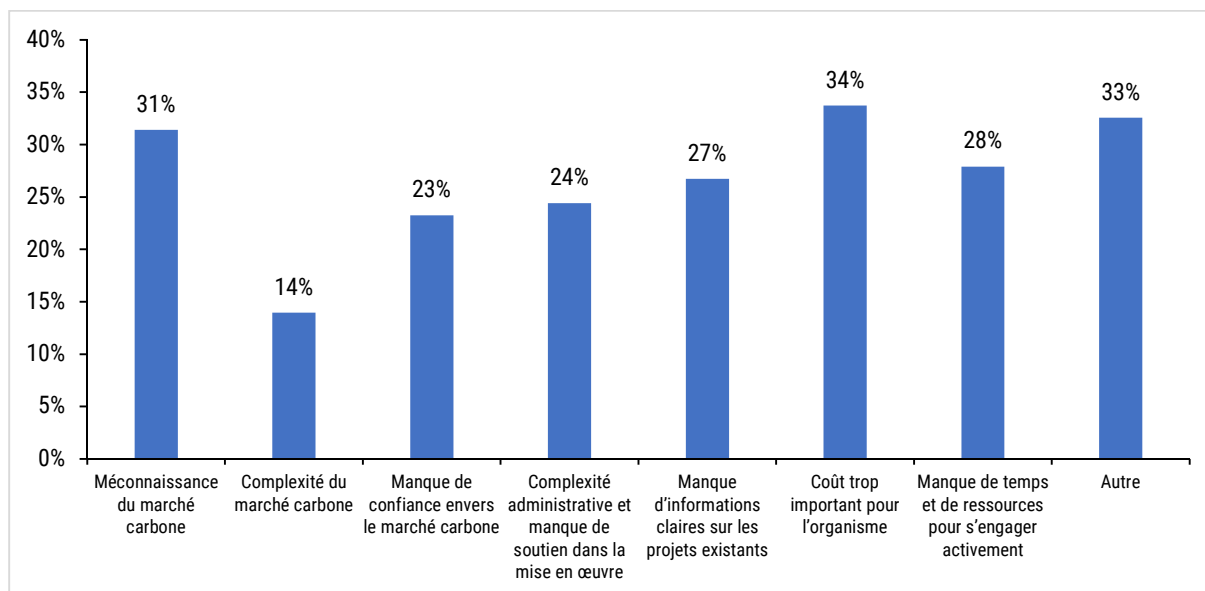
<sup>22</sup> Le scandale des crédits carbone en Australie (*Les Echos*, 28 mars 2024) : <https://www.lesechos.fr/monde/asia-pacifique/une-etude-scientifique-accable-les-millions-de-credits-carbone-vendus-par-la-australie-2085667>;

<sup>23</sup> Ces scandales de fraude massive au crédit carbone qui font la une de l'actualité à travers la planète (*Geo*, 6 septembre 2024) : <https://www.geo.fr/environnement/ces-scandales-de-fraude-massive-au-credit-carbone-qui-font-la-une-de-l-actualite-a-travers-la-planete-222062>

<sup>24</sup> Forêts : le gouvernement cède à la pression d'acteurs économiques et crée des crédits carbone fictifs (*Le Monde*, 4 septembre 2025) : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/04/forets-le-gouvernement-cede-a-la-pression-d-acteurs-economiques-et-cree-des-credits-carbone-fictifs\\_6638884\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/04/forets-le-gouvernement-cede-a-la-pression-d-acteurs-economiques-et-cree-des-credits-carbone-fictifs_6638884_3244.html)

des entreprises publiques. Ce besoin d'information sur les enjeux de contribution carbone en forêt ressort également du côté des propriétaires forestiers du Massif central (Husson, 2026)<sup>25</sup>.

Il n'y a pas de tendance particulière entre les différentes raisons proposées selon le nombre de salariés/agents des répondants.



**GRAPHIQUE 21. — Pourquoi votre organisme ne compense-t-il pas ses émissions non réduites ? (86 répondants)**

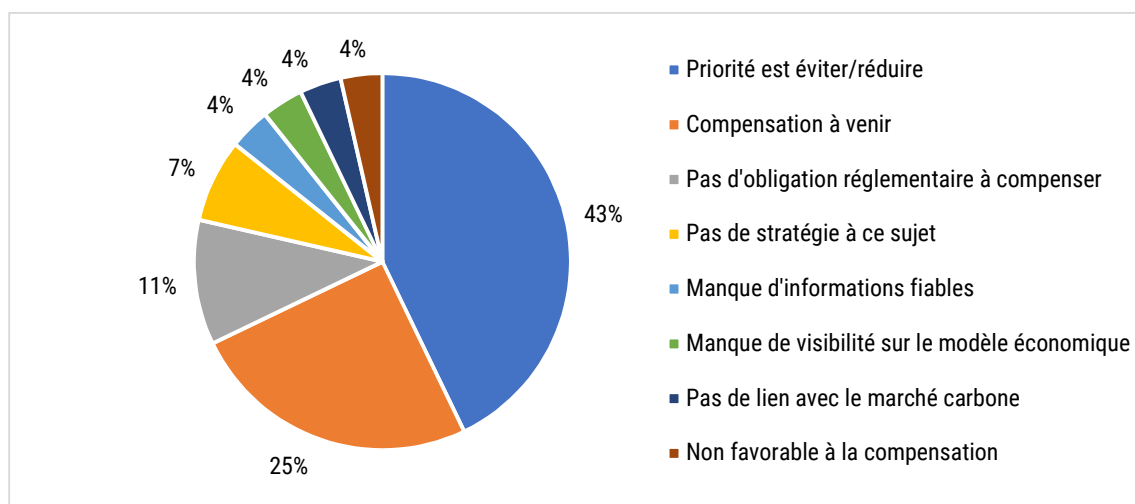
Plusieurs répondants invoquant d'autres raisons mentionnent notamment :

- Une priorité donnée à la réduction des émissions avec des budgets exclusivement alloués à cet objectif ou une volonté de se focaliser sur la réduction des *scopes* 1 et 2 ;
- Un seuil des émissions incompressibles n'étant pas encore atteint ;
- L'absence de stratégie définie à ce jour sur le sujet de la compensation ;
- Des réflexions en cours en vue d'une éventuelle mise en œuvre future de la compensation ;
- Une mauvaise expérience dans le passé avec des labels internationaux ;
- La perception d'informations très contradictoires, couplée à la difficulté d'identifier des interlocuteurs ou des référentiels fiables ?
- L'absence d'obligation réglementaire à faire une telle compensation.

Le recodage de ces réponses (graphique 22) permet de faire émerger plusieurs tendances. Parmi les répondants ayant invoqué une autre raison, 43 % indiquent que leur priorité reste aujourd'hui la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> tandis qu'un quart déclare envisager une démarche de compensation à l'avenir. Par ailleurs, 11 % mentionnent l'absence d'obligation réglementaire comme principale

<sup>25</sup> HUSSON Justine, 2026. *Opportunités de développement de projets carbone dans les forêts du Massif central. Perceptions des propriétaires forestiers*. CNPF – C+FOR – Forêt & carbone, 60 p.

raison justifiant pourquoi ils ne compensent pas actuellement. **Ces résultats nuancent l'idée selon laquelle le caractère volontaire de la contribution carbone constituerait le principal frein à l'action.** Si une éventuelle obligation réglementaire pourrait effectivement conduire certaines entités à compenser, il apparaît surtout que, pour nombre d'entre elles, la réduction des émissions demeure l'enjeu prioritaire. Autrement dit, **beaucoup considèrent avoir encore des marges de progression sur la réduction avant d'envisager éventuellement, à terme, le recours à la compensation.**



**GRAPHIQUE 22.** — Analyse des réponses « autre » à la question « Pourquoi votre organisme ne compense-t-il pas ses émissions non réductibles ? » (28 répondants)

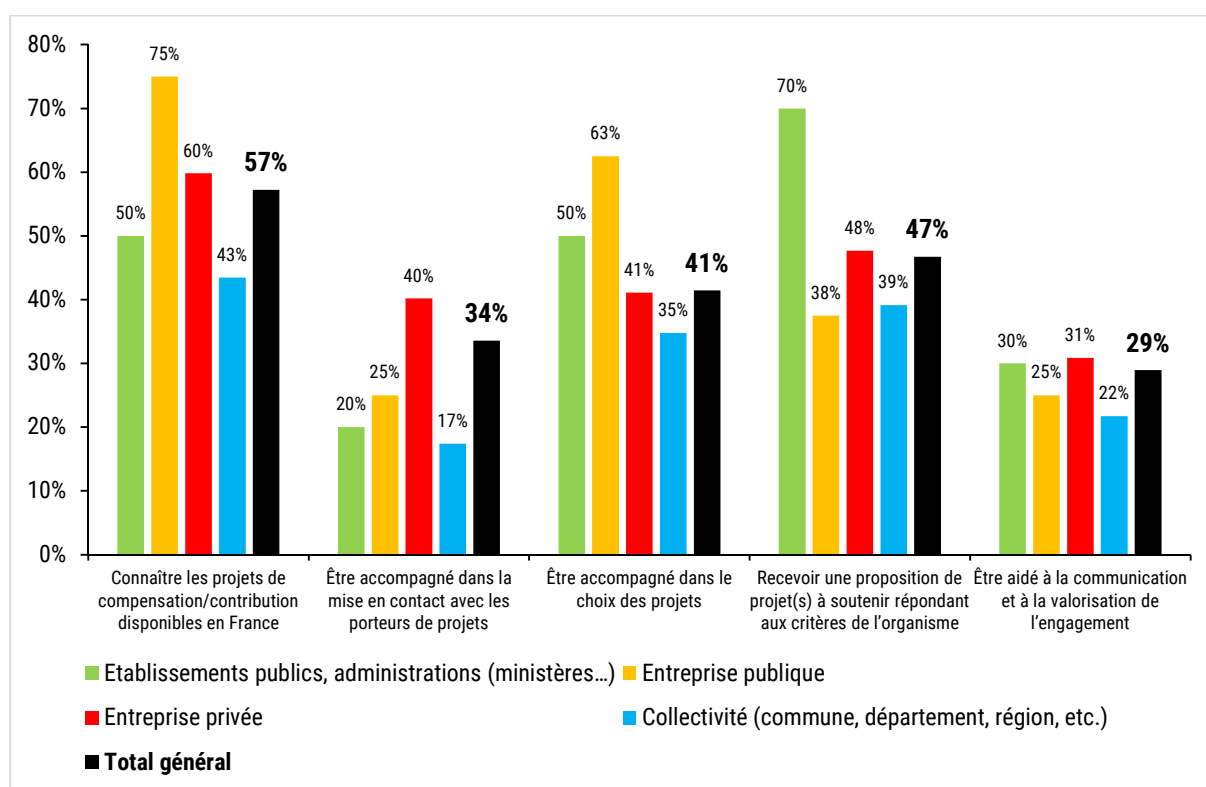
Après avoir étudié les raisons pour lesquelles certaines entités ne compensent pas leurs émissions, nous nous sommes intéressés aux formes de soutien ou de services qu'elles attendraient pour s'engager ou poursuivre leur engagement dans le financement de projets de compensation/contribution carbone.

Le besoin prioritaire exprimé par les répondants concerne avant tout une meilleure visibilité sur l'offre existante : 57 % souhaitent mieux connaître les projets de compensation/contribution disponibles en France (graphique 23). Cette attente est particulièrement forte chez les entreprises publiques (75 %), mais aussi chez les établissements publics (50 %), tandis qu'elle est moins marquée chez les collectivités (43 %).

Le deuxième besoin identifié porte sur un accompagnement plus personnalisé dans la sélection des projets : 47 % des répondants déclarent souhaiter recevoir directement des propositions de projets correspondant aux critères de leur organisation. Cette attente est particulièrement forte chez les établissements publics, où elle atteint 70 %, bien au-dessus des autres catégories d'acteurs. Dans la même logique, 41 % des répondants indiquent avoir besoin d'un accompagnement dans le choix des projets à financer, une attente là encore plus marquée chez les entreprises publiques (63 %) et les établissements publics (50 %). Ces résultats semblent traduire un besoin d'appui plus important de la sphère publique dans l'identification de projets adaptés à leurs attentes.

Les besoins plus opérationnels arrivent ensuite : 34 % des répondants souhaiteraient être accompagnés dans la mise en relation avec des porteurs de projets. Cette attente est particulièrement exprimée par les entreprises privées (40 %), ce qui pourrait traduire un niveau d'avancement plus important dans leur réflexion ou leur stratégie de compensation, celles-ci semblant davantage rechercher un appui concret dans la mise en œuvre de leurs démarches.

Enfin, l'aide à la communication et à la valorisation de l'engagement apparaît comme le besoin le moins prioritaire, cité par 29 % des répondants « seulement ». Ce résultat suggère que, pour les organisations interrogées, l'enjeu principal reste avant tout de mieux comprendre le marché et d'identifier des projets pertinents avant de chercher à valoriser leur engagement.



**GRAPHIQUE 23.** – *Quelles formes de soutien ou de services attendrait votre organisme pour s'engager, poursuivre son engagement, dans le financement de projets de compensation/contribution carbone en France ? (152 répondants, 3 absences de réponses, toutes les réponses sont représentées sauf, par souci de lisibilité du graphique, ceux ayant répondu « aucune » (10 %) et « autre » (16 %) et les associations, catégorie sous-représentée)*

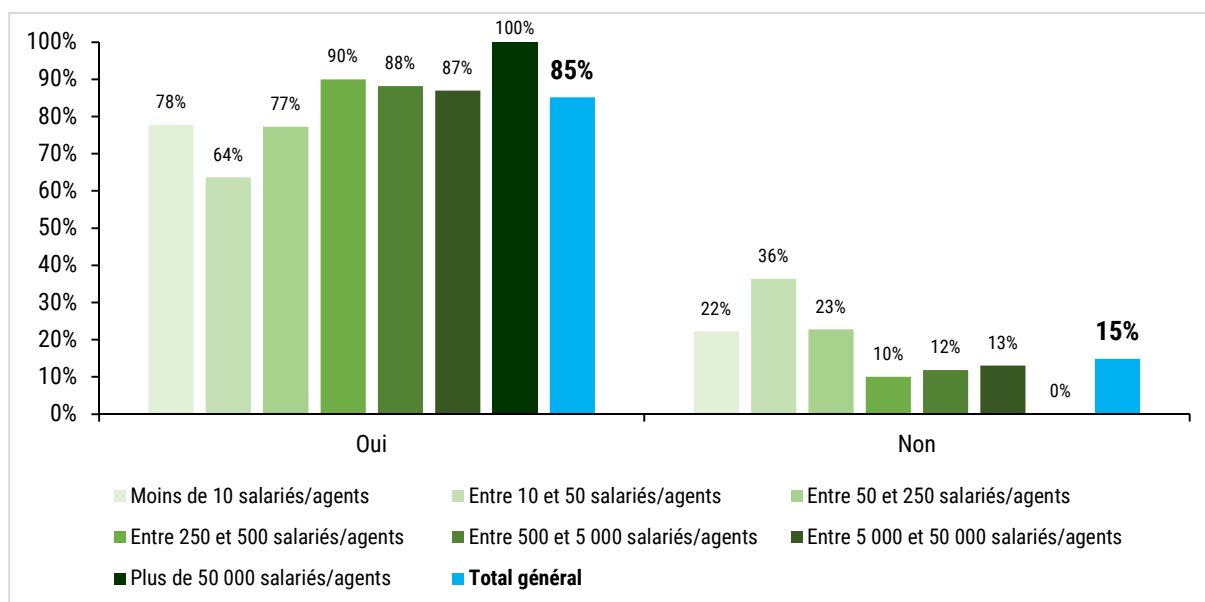
Les répondants ayant sélectionné l'option « autre » mettent en évidence des besoins plus spécifiques, qui prolongent les attentes déjà exprimées en matière d'accompagnement. Plusieurs d'entre eux soulignent un besoin de mieux comprendre les critères des projets carbone, notamment sur des sujets techniques tels que la permanence des crédits carbone (par exemple en cas d'incendie), les mécanismes d'assurance des projets ou encore les modalités de quantification du carbone, en particulier la question de la temporalité entre une émission immédiate et sa compensation sur le long

terme. D'autres répondants expriment également le besoin de disposer de rapports qualitatifs plus détaillés sur les projets financés, incluant une meilleure mesure des impacts et davantage de garanties sur la qualité des projets. Certains mentionnent par ailleurs un intérêt pour d'autres types de projets, comme l'agroforesterie. Enfin, plusieurs réponses traduisent une attente plus stratégique, avec un besoin d'accompagnement dans la définition d'une trajectoire de long terme (notamment à horizon 2050) ou encore l'identification d'opportunités plus spécifiques, comme l'acquisition de terrains destinés à accueillir des projets de compensation.

### 3.4. Un Label bas carbone reconnu et apprécié pour ses particularités

L'enquête s'est également intéressée au niveau de connaissance des répondants concernant les projets de compensation/contribution carbone en forêt, afin d'évaluer la notoriété de ce type de projets. Une large majorité des sondés (85 %) déclare en avoir déjà entendu parler. Cette notoriété est particulièrement élevée pour les entreprises publiques (100 %) et privées (85 %) ainsi que chez les collectivités (92 %). Les établissements publics sont un peu moins familiers du sujet même si une large majorité d'entre eux en a déjà entendu parler (73 %).

L'analyse selon la taille des structures (nombre de salariés/agents) montre par ailleurs que la notoriété des projets de compensation/contribution carbone en forêt tend à augmenter avec la taille des entités (graphique 24).



**GRAPHIQUE 24. — Avez-vous déjà entendu parler des projets de compensation/contribution carbone en forêt ? (155 répondants)**

En lien avec le besoin de se former à la thématique de la contribution carbone en forêt, 70 % des répondants indiquent être intéressés pour participer à des réunions ou des sessions d'information

sur les projets de contribution carbone. Ce besoin est plus important chez les entreprises privées (71 %) et les collectivités (75 %) que pour les entités publiques : 55 % pour les établissements publics et 50 % pour les entreprises publiques.

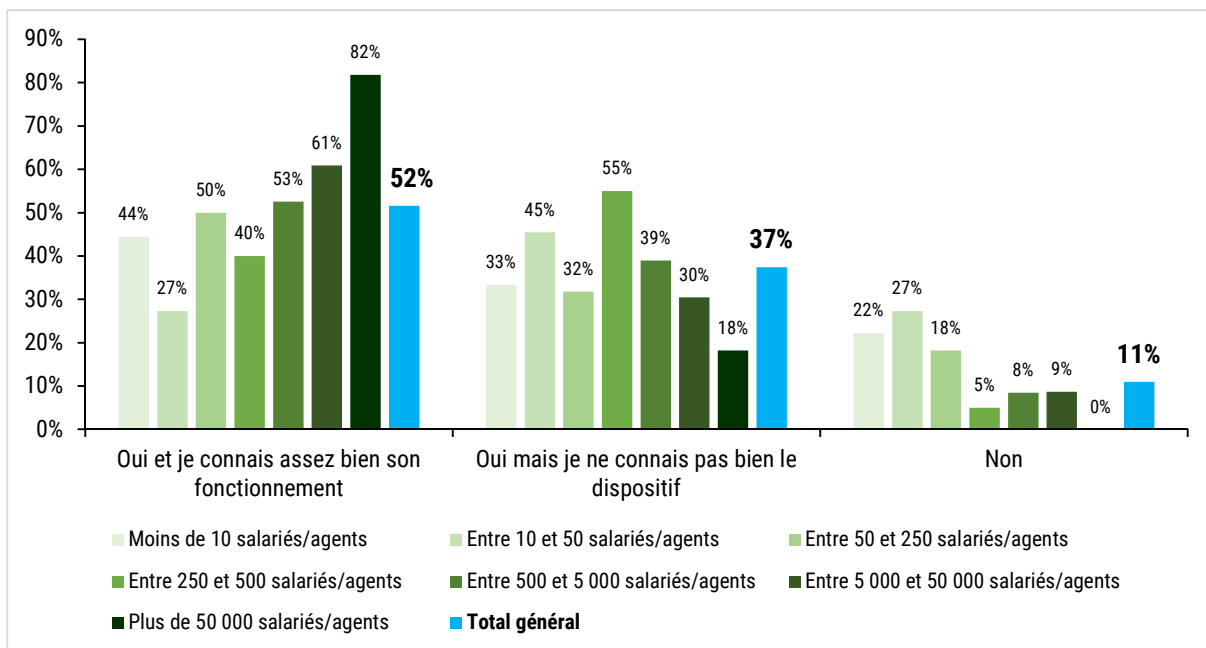
Le Label bas carbone a été lancé en France en novembre 2018 dans un monde de la compensation carbone volontaire où coexistaient déjà de nombreux standards qui opéraient à l'international. En Europe, la France a été le troisième pays à avoir lancé un standard de compensation carbone pour le secteur forestier, après le *Woodland carbon code* au Royaume-Uni en 2011 et le *Registro de la huella de carbono* en Espagne en 2014.

La présente étude menée entre mars et septembre 2025, soit plus de 6 ans après la création du Label bas carbone, questionne la notoriété du Label bas carbone auprès des potentiels financeurs.

Dans l'échantillon des répondants, **52 % ont déjà entendu parler du LBC et connaissent assez bien son fonctionnement**, **37 % en ont déjà entendu parler mais ne connaissent pas bien le dispositif** (54 % des collectivités sont dans cette catégorie) et 11 % n'en ont jamais entendu parler (graphique 25).

Ces chiffres sont particulièrement élevés et témoignent que l'échantillon est essentiellement constitué d'entités ayant un intérêt avec le sujet de la compensation carbone (et qui ont pris le temps de répondre à un questionnaire). **L'étude n'étant pas statistiquement significative, aucune extrapolation ne pourrait être établie ; au contraire, il y a tout lieu de penser que la notoriété du LBC est bien moindre chez les organisations de façon globale.** Toutefois, le fait que les répondants de cet échantillon connaissent le dispositif (« bien » ou « pas bien ») garantit une plus grande pertinence et crédibilité aux réponses fournies aux questions posées dans la suite de l'enquête.

Sans surprise, on note que la notoriété du LBC va de pair avec la taille de l'entité : 61 % des entités de 5 000 à 50 000 agents et 82 % des entités de plus de 50 000 agents connaissent assez bien le LBC. *A contrario*, ce sont chez les entités de plus de 500 salariés que le pourcentage de répondants ne connaissant pas le LBC est le plus faible.



**GRAPHIQUE 25. — Avez-vous déjà entendu parler du Label bas carbone ? (155 répondants)**

Depuis son lancement en 2018, le LBC a fait l'objet de plusieurs améliorations. Tout d'abord, une version 2 de l'arrêté définissant le référentiel a été adoptée en février 2022<sup>26</sup> pour acter la déconcentration des instructions des projets du ministère en charge de l'écologie vers les DREAL<sup>27</sup> en région, en réponse à une forte augmentation du nombre de dossiers déposés. Une version 3 de l'arrêté, en cours de rédaction au moment de l'enquête, a finalement été adoptée le 5 septembre 2025 par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)<sup>28</sup>.

S'agissant des méthodes permettant de développer des projets bas carbone, le LBC s'est particulièrement enrichi après l'agrément en 2019 des trois premières méthodes forestières portées par le CNPF : six méthodes agricoles ont été agréées ainsi que des méthodes dans d'autres secteurs tels que le bâtiment ou les espaces naturels. Au moment de l'enquête, le LBC dénombrait seize méthodes.

Dans ce contexte, il est donc intéressant d'évaluer si le LBC, avec toutes ses évolutions depuis sa création, répond bien aux besoins des entités pour le financement de projets de compensation carbone.

**Le Label bas carbone est jugé adapté aux besoins des organismes pour financer des projets de compensation ou de contribution carbone par 56 % des répondants en raison de son statut de**

<sup>26</sup> Arrêté du 11 février 2022 modifiant l'arrêté du 28 novembre 20128 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045279167>

<sup>27</sup> DREAL = directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>28</sup> Arrêté du 5 septembre 2025 définissant le référentiel du Label bas carbone : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052201236>

**standard public sous l'autorité de l'État**, lui conférant probablement un côté rassurant incitant au financement des projets. Notons que ce sont principalement les plus grandes organisations qui valorisent le statut étatique du LBC : 76 % des structures comptant entre 5 000 et 50 000 salariés, ainsi que 64 % de celles de plus de 50 000 salariés, ont retenu cette justification.

**Le Label bas carbone est également perçu comme répondant aux besoins des organismes en raison de l'absence de cessibilité des tonnes de CO<sub>2</sub>, limitant ainsi les risques de spéculation associés, un argument retenu par 32 % des répondants.** Il convient toutefois de préciser que la version 3 de l'arrêté encadrant le LBC, adoptée le 5 septembre 2025, est revenue sur ce principe (voir partie 4.5). *A contrario*, **seuls 4 % des organismes interrogés indiquent que le LBC ne répond pas à leurs besoins car les crédits carbone ne sont pas cessibles.** Sur cette question de la non cessibilité, notons que pour 36 % des entités de plus de 50 000 salariés/agents, la non cessibilité des crédits carbone répond à leurs besoins pour financer des projets de compensation ou de contribution carbone tandis que pour 9 % de ces mêmes entités la non cessibilité n'y répond pas. Cela montre que les plus grandes entités perçoivent majoritairement la non-cessibilité comme un mécanisme adapté à leurs besoins de financement de projets. Si l'on s'intéresse aux entités de 5 000 à 50 000 salariés, le constat est identique, voire même plus marqué puisqu'aucune ne regrette l'absence de cessibilité.

**27 % mettent en avant que le LBC est le seul standard existant pour le financement de projets en France :** si une entité veut financer des projets de territoire qui font sens, le LBC est là pour certifier l'impact carbone et la réalité de ces projets. 45 % des très grandes organisations (plus de 50 000 agents) reconnaissent le LBC comme seul standard permettant de financer des projets de contribution carbone locaux. Ce point est important car il est inhérent à ce pourquoi le LBC a été créé : permettre à des entités de participer au financement de projets locaux pertinents pour le climat, afin de participer à l'effort national de neutralité carbone.

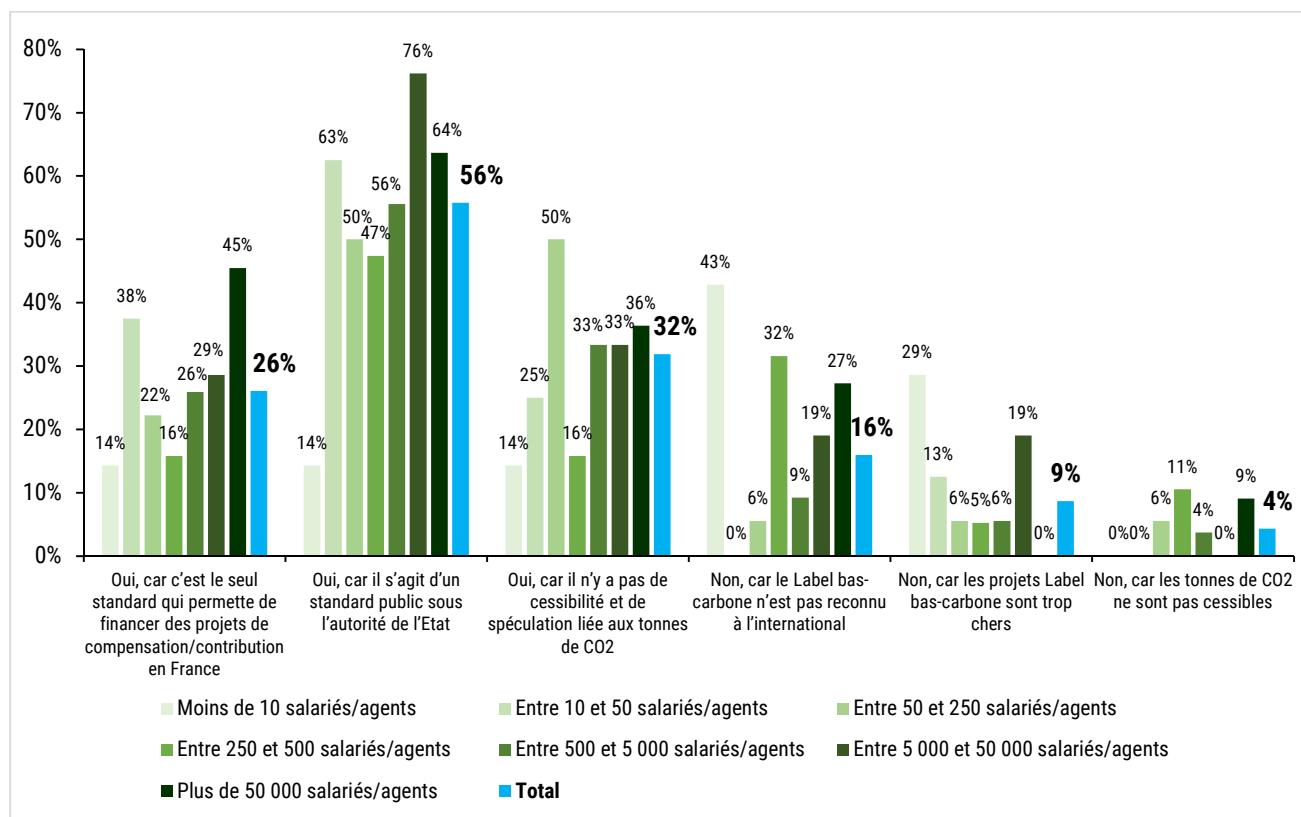
**Notons que pour 16 % des répondants, le LBC ne répond pas à leur besoin car il n'est pas reconnu à l'international.** Cette non reconnaissance est identifiée comme une contrainte pour 19 % des entités de 5 000 à 50 000 agents et pour 27 % des entités de plus de 50 000 agents. La non reconnaissance du LBC à l'international peut en effet poser des problèmes pour la valorisation des projets soutenus dans les rapports RSE ou extra-financiers pour des entreprises internationales. En effet, ces entreprises doivent rendre compte de leurs activités à des partenaires étrangers qui ne connaissent pas le LBC car celui-ci n'est pas reconnu par les méta-standards labellisant la qualité des standards de certification carbone (I4CE, 2025)<sup>29</sup>.

**Enfin, 9 % ne pensent pas que le LBC réponde à leurs besoins car les projets labellisés bas carbone sont trop chers.** Le prix n'est donc pas la contrainte la plus retenue par l'ensemble des entités bien

---

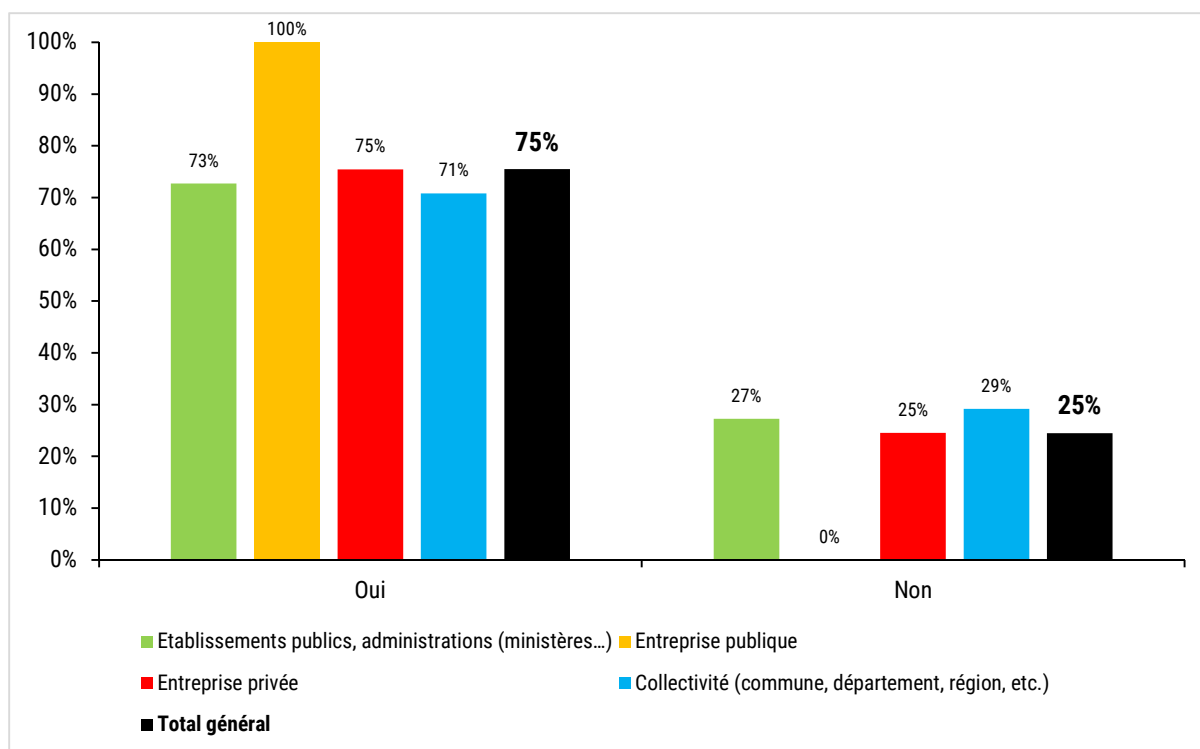
<sup>29</sup> MARTEL Simon, MOUSSET Paul, GRIMAULT Julia, BOURDAREAU Hadda, TRONQUET Clothilde, 2025. *Le Label Bas-Carbone : quel bilan après 6 ans d'existence ?* Institute for climate economics (I4CE), 92 p.

qu'elle soit tout de même une contrainte pour 19 % des entités ayant entre 500 et 5 000 salariés/agents et pour 29 % des entités de moins de 10 salariés/agents.



**GRAPHIQUE 26. – Pensez-vous que le Label bas carbone soit un standard qui réponde aux besoins des organismes pour financer un projet de compensation/contribution carbone ? (plusieurs réponses possibles) (135 répondants, 3 absences de réponse, toutes les réponses sont représentées sauf, par souci de lisibilité du graphique, ceux ayant répondu « autre » (22 %)).**

**Un projet forestier de contribution carbone en France pourrait intéresser 75 % des sondés** (graphique 27). Cet intérêt varie de 71 à 75 % selon le type d'entités, sauf pour les entreprises publiques (100 %) qui sont toutes intéressées. À l'inverse, une entité sur quatre (25 %) n'est pas intéressée par la compensation de ses émissions de CO<sub>2</sub> en soutenant un projet forestier en France. Les secteurs les plus intéressés par le financement de projets forestiers sont ceux de la production d'énergie, du tourisme, de la santé, de la banque, finance ou assurance et des médias et organisations d'événements. Parmi ceux qui n'ont pas d'intérêt pour le financement de tels projets, on trouve les secteurs de l'industrie, du commerce ou de l'artisanat et de l'enseignement.



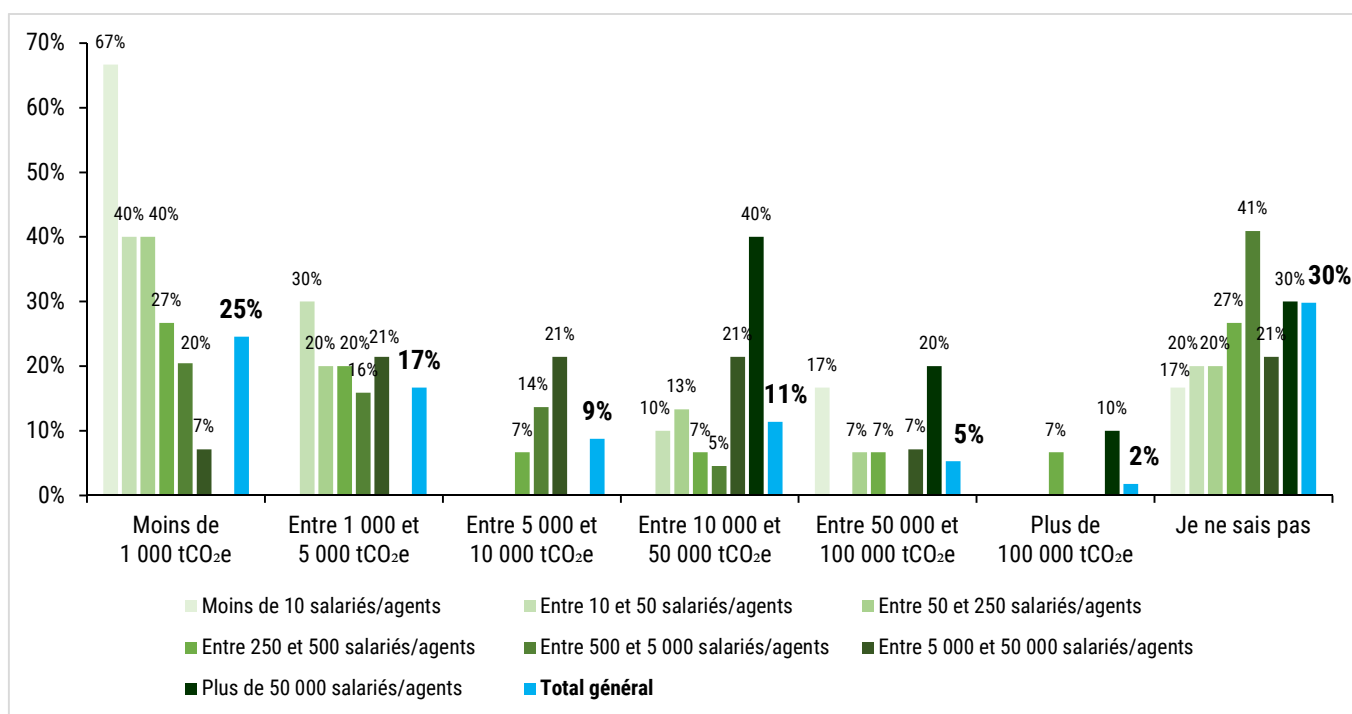
**GRAPHIQUE 27. — Un projet de compensation/contribution carbone en forêt en France serait-il susceptible d'intéresser votre organisme ? (151 répondants. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

Lorsqu'on interroge les répondants qui ne se déclarent pas intéressés par le financement de projets forestiers de contribution carbone en France, **57 % indiquent que la compensation n'est tout simplement pas une priorité pour leur organisme**. Les autres raisons retenues (parmi une liste de propositions définie), plus marginalement, comprennent une préférence pour d'autres types de projets de compensation (agriculture, espaces naturels...) (14 %), un coût de revient de la tonne de CO<sub>2</sub> trop élevé pour les projets forestiers (8 %), une préférence pour le financement de projets à l'international (5 %) ou pour l'achat de crédits « ex-post » (5 %), la complexité de mise en œuvre (5 %), ou une perception de la forêt comme levier peu efficace pour stocker du carbone (3 %). Enfin, parmi les réponses ouvertes, sont également mentionnées des contraintes financières, la priorisation d'investissements visant la réduction de l'empreinte carbone ou encore les contraintes liées aux achats publics... autant de facteurs qui expliquent que la compensation carbone ne constitue pas, à ce stade, un sujet prioritaire pour ces organisations

Les répondants intéressés par le financement de projets forestiers de contribution carbone en France ont été interrogés sur les volumes annuels de tonnes de CO<sub>2</sub> que leur organisme serait prêt à compenser en forêt. Bien que notre échantillon soit composé majoritairement d'entités de taille importante (72 % des répondants ont plus de 250 salariés/agents), 30 % ne parviennent pas à se positionner sur l'empreinte qu'ils seraient susceptibles de compenser en forêt française, tandis qu'un quart indique que leur organisme pourrait compenser moins de 1 000 tCO<sub>2</sub>/an en forêt (soit

l'équivalent d'un projet de boisement de 5 ha environ). 17 % pourraient compenser des volumes allant de 1 000 à 5 000 tCO<sub>2</sub>/an. Les gros volumes, supérieurs à 10 000 tCO<sub>2</sub>/an, ne concernent qu'une minorité de répondants (18 %).

Ces réponses sont corrélées à la taille du répondant et non pas au type de répondant (entreprise, collectivité, établissement public...). Comme le montre le graphique 28, les petits tonnages intéressent particulièrement les petites entités tandis que 40 % des entités de plus de 50 000 salariés sont intéressées par des volumes annuels élevés de l'ordre de 10 000 à 50 000 tCO<sub>2</sub>. On note toutefois que la difficulté à se positionner, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne concerne pas uniquement les petites structures puisque 41 % des entités de 500 à 5 000 salariés ou encore 30 % des entités de plus de 50 000 salariés ne connaissent pas le volume qu'elles pourraient compenser annuellement en forêt.



**GRAPHIQUE 28. – Quelle quantité annuelle de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> votre organisme serait-il prêt à compenser en forêt ? (112 répondants ayant indiqué être intéressés par le financement de projets forestiers de contribution carbone en France, 2 absences de réponses)**

### 3.5. Un intérêt marqué surtout pour les projets forestiers associés à la plantation

Parmi les entités ayant exprimé un intérêt pour les projets forestiers de contribution carbone en France, l'enquête s'est également intéressée aux types de travaux forestiers qu'elles seraient prêtes à soutenir.

En mars 2025, au moment du lancement de l'enquête, le Label bas carbone comptait trois méthodes agréées pour le secteur forestier :

- boisement de friches ou de terres cultivées ;
- reconstitution de peuplements forestiers dégradés (tempête, incendie, dépérissement intense et jeunes plantations en échec) ;
- conversion de taillis bien venants en futaie sur souche (balivage).

En mai 2025, au cours de l'enquête, une quatrième méthode sur la gestion forestière des peuplements feuillus mûres à stock continu a été agréée. Deux autres méthodes étaient également en cours de rédaction : une méthode sur l'enrichissement de régénérations naturelles vulnérables au changement climatique et une dernière méthode sur la libre évolution de peuplements à forts enjeux de naturalité. Nous avons également souhaité connaître l'intérêt de notre échantillon vis-à-vis de ces trois méthodes.

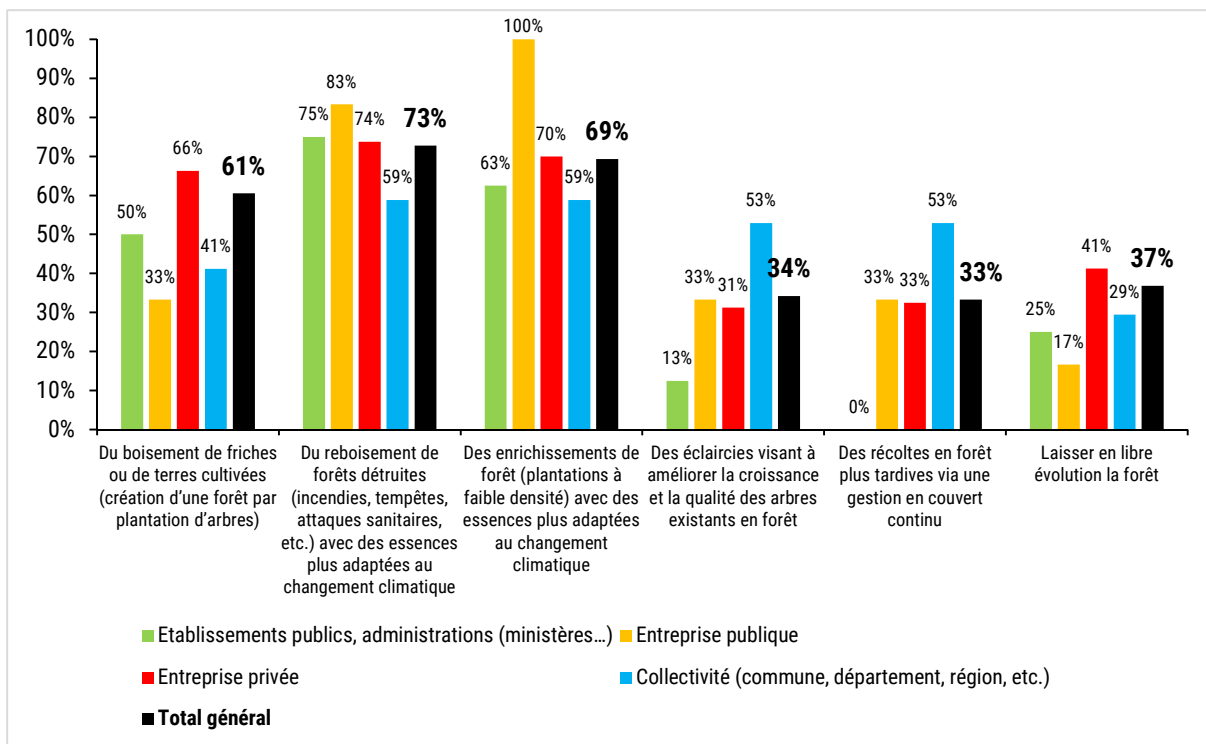
Sans surprise, les méthodes suscitant le plus d'intérêt, dans des proportions proches, sont celles associées au geste symbolique de la plantation (graphique 29) : en premier lieu les reboisements de forêts endommagées (72 %), suivis de près par les enrichissements avec des essences plus adaptées au changement climatique (69 %) puis les boisements de friches ou de terres cultivées (60 %). Loin derrière, dans des proportions comparables, on trouve la libre évolution (37 %), les éclaircies visant à améliorer la croissance et la qualité des arbres existants (équivalent de la méthode balivage) avec 34 % et la gestion forestière à stock continu (33 %).

**Les collectivités montrent davantage d'intérêt que les autres entités pour les méthodes de gestion forestière** en se détachant nettement sur les méthodes du type balivage (53 %) ou de gestion forestière à stock continu (53 %). *A contrario*, elles montrent globalement moins d'intérêt (bien que cet intérêt reste important) que les autres entités pour les méthodes de plantation : 41 % seulement pour le boisement, 59 % pour le reboisement et 59 % pour l'enrichissement.

Les entreprises publiques sont quant à elles très intéressées par le financement de projets de reboisement (83 %) ou d'enrichissements (100 %).

Les entreprises privées ont une **appétence plus marquée pour les projets proposant de la plantation à ceux proposant de la gestion**, même si l'intérêt pour les projets de libre évolution (et de boisement de terres) sont très légèrement supérieurs à ceux de l'échantillon.

Enfin, on note pour les établissements publics et administrations un manque d'intérêt marqué pour tous les projets de gestion forestière améliorée : 13 % d'intérêt pour des projets d'éclaircie et 0 % pour des projets de récoltes plus tardives pour assurer un couvert continu. Est-ce dû à un manque de connaissance plus important de la gestion forestière que chez les autres entités ? Difficile à ce stade de conclure...



**GRAPHIQUE 29. — A quel(s) type(s) de travaux forestiers améliorant la séquestration du carbone votre organisme souhaiterait-il participer ? (plusieurs réponses possibles) (112 répondants, toutes les réponses sont représentées sauf, par souci de lisibilité du graphique, ceux ayant répondu « autre » (10 %) et les associations, catégorie sous-représentée).**

Les entités ayant choisi la réponse « autre » ont le plus souvent indiqué ne pas savoir se positionner sur la liste de tous ces projets forestiers, quand bien même elles les trouvaient intéressants. Certaines ont cité d'autres méthodes non forestières, comme les herbiers de posidonie en Méditerranée, l'arbre en ville, la plantation de haies ou la séquestration de carbone dans les sols agricoles.

## 4. Caractérisation des besoins des financeurs potentiels pour le Label bas carbone

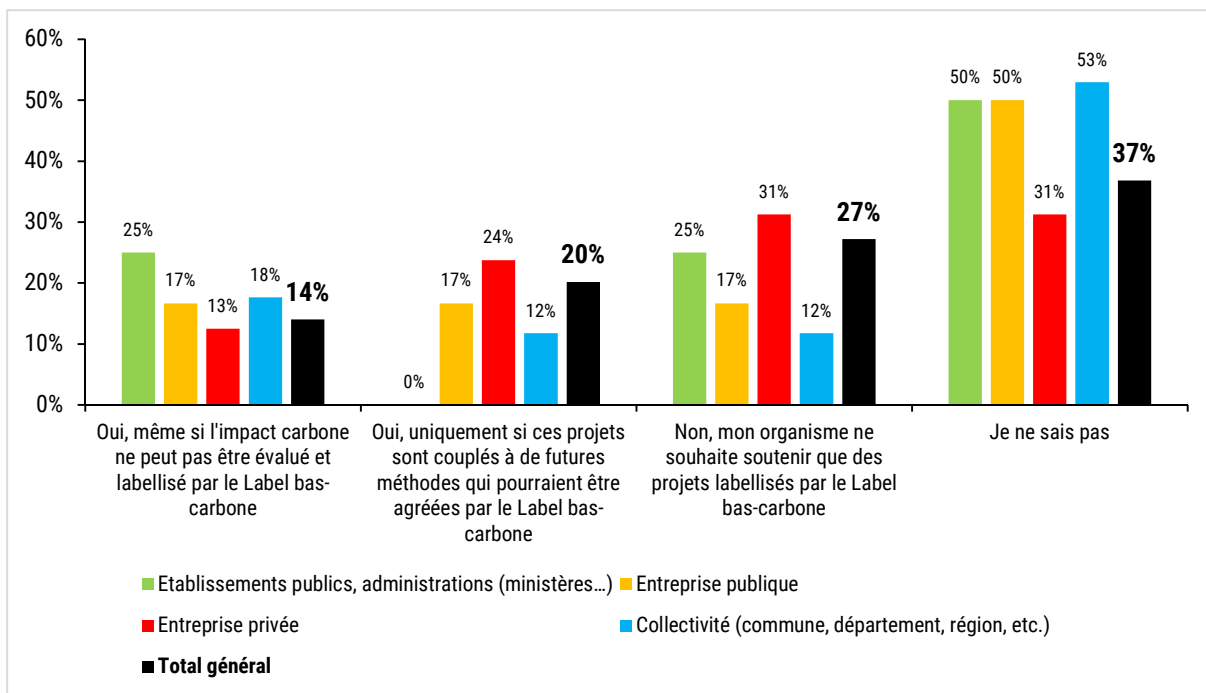
### 4.1. Le Label bas carbone rassure les financeurs

Nombre d'entités financent des projets en lien avec l'atténuation du changement climatique sans forcément les faire approuver par un cadre de certification. Dès lors, il ne s'agit pas de projets de compensation carbone classiques. Certains acteurs trouvent aussi un intérêt à financer l'innovation en soutenant par exemple des projets pilotes pour qu'un tiers expert puisse obtenir des données chiffrées issues du terrain afin de rédiger une nouvelle méthode. Enfin, il existe des organisations qui ne conditionnent leur financement qu'à l'obtention d'une certification carbone dans une approche de comptabilité et d'annulation future des crédits qui seront générés.

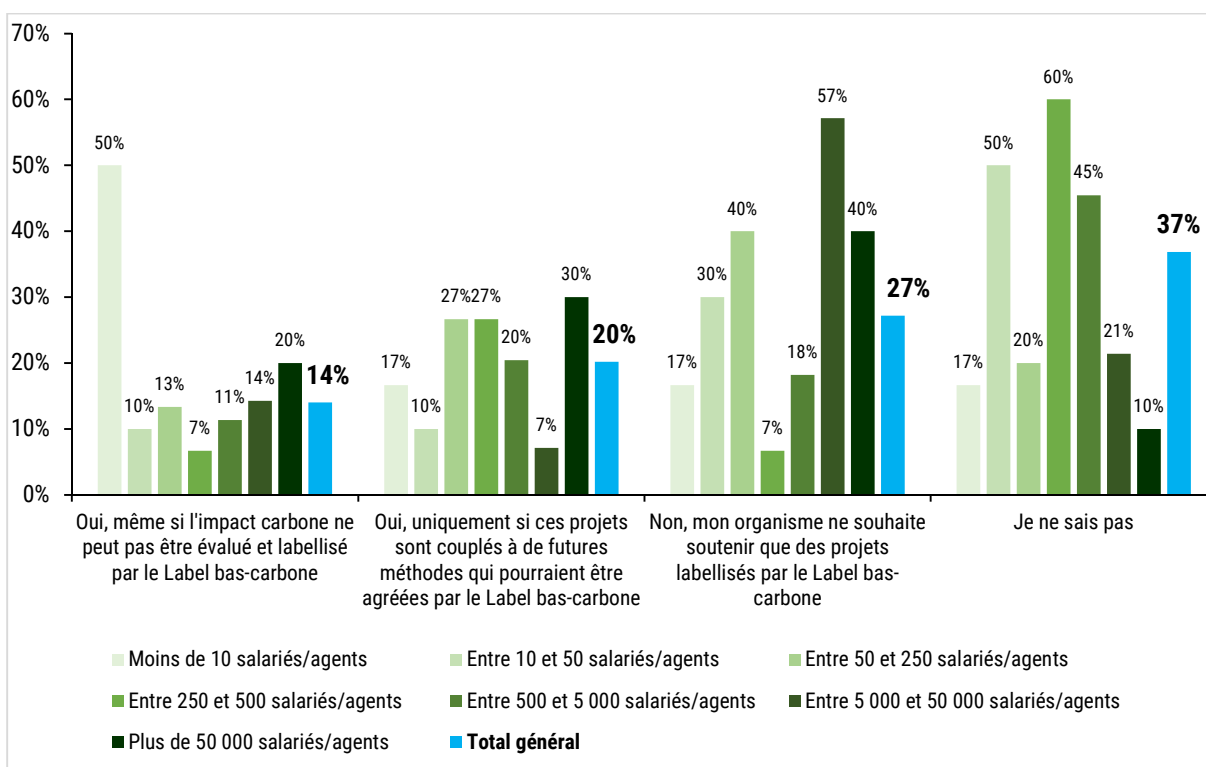
Le Label bas carbone a un effet sécurisant pour le financement de projets. En effet, seulement 14 % des répondants pourraient envisager de financer des projets pilotes ou innovants dont l'impact carbone ne pourrait pas être évalué ni labellisé par le Label bas carbone (graphique 30). Plus d'un quart des répondants (27 %) indique qu'ils ne financeraient pas de tels projets car ils ne souhaitent soutenir que des projets labellisables par le Label bas carbone. Notons qu'un cinquième (20 %) pourrait soutenir des projets pilotes s'ils étaient couplés à de futures méthodes pouvant être agréées ultérieurement par le Label bas carbone.

Nous notons toutefois que plus d'un tiers des répondants (37 %) ne sait pas se positionner ; la sphère publique est proportionnellement majoritaire dans cette catégorie puisque les collectivités (53 %), les établissements publics (50 %) et les entreprises publiques (50 %) sont les entités qui ont le plus de mal à se positionner.

Les établissements publics et ministères seraient les plus enclins à financer des projets dont l'impact carbone ne pourrait pas être certifié par le Label bas carbone (25 % contre 14 % au total) ; cela est *a priori* surprenant car on pourrait penser qu'ils seraient davantage attachés au cadre de certification offert par le standard public qu'est le Label bas carbone. **Ce sont les entreprises privées qui manifestent le plus d'adhésion au fait de ne financer que des projets labellisés LBC** avec 31 %, pourcentage au-dessus de celui des établissements publics (25 %) et des entreprises publiques (17 %).



**GRAPHIQUE 30. — Votre organisme serait-il enclin à financer des projets pilotes ou innovants en forêt mais non labellisables auprès du Label bas carbone ? (112 répondants, 2 absences de réponses. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**



**GRAPHIQUE 31. — Votre organisme serait-il enclin à financer des projets pilotes ou innovants en forêt mais non labellisables auprès du Label bas carbone ? (112 répondants, 2 absences de réponses.)**

Plus la taille de l'entité augmente, plus il semble que le niveau d'exigence sur le type de projets retenu semble important (graphique 31), probablement en lien aussi avec des enveloppes allouées

plus élevées et une volonté d'inscrire leur compensation dans un cadre sérieux de certification : en effet les entités de plus de 5 000 salariés semblent accorder plus d'importance à soutenir uniquement des projets certifiés par le LBC et sont moins représentées dans la catégorie ne sachant pas se positionner.

#### 4.2. Le projet carbone doit être local

Où ces projets carbone doivent-ils se situer ? Cette question semble intéressante à poser dans la mesure où les projets LBC peuvent se visiter ; ce qui peut être plus compliqué pour des projets de compensation menés à l'international.

38 % des répondants n'expriment aucune préférence quant à la localisation sur le territoire national, tandis que 37 % privilégieraient un projet de compensation carbone en forêt situé dans la même région que leur activité. Seuls 22 % affichent une exigence plus forte en préférant une localisation à l'échelle de leur département (graphique 32).

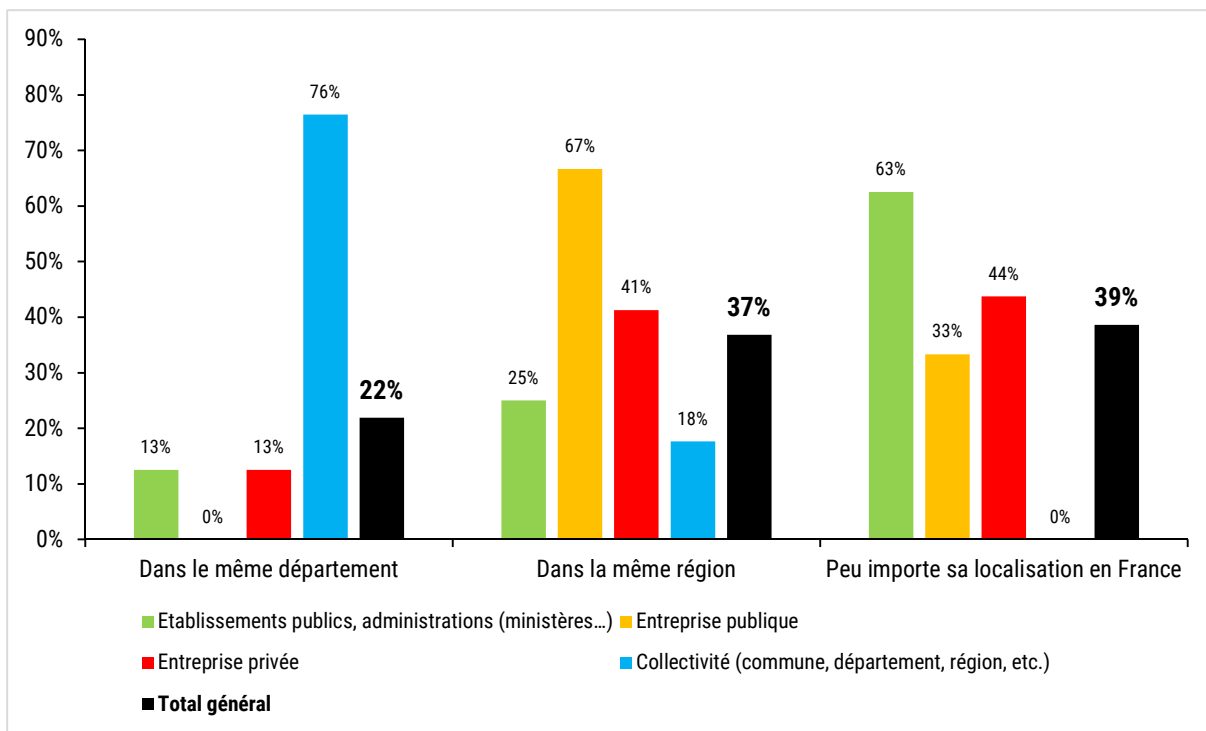
Sans surprise, la préférence de l'échelon très local (départemental) est largement mise en avant par les collectivités (76 %) qui ont un périmètre d'intervention et de compétences bien défini territorialement et qui est souvent infra-départemental (pour les communes et EPCI<sup>30</sup>) ou départemental (départements).

Les entreprises publiques préfèrent nettement l'échelon régional (67 %) tandis que les entreprises privées semblent ne pas avoir de réelle préférence entre un échelon régional (41 %) ou national (44 %). Cela est probablement lié à l'échantillon dans lequel on trouve de grandes entreprises qui sont nationales ou internationales avec de nombreux sites en France et pour lesquelles un échelon très localisé ne fait pas forcément toujours sens.

On retrouve donc une majorité de répondants pour lesquels le côté local est important et peut constituer un critère déterminant de choix et de sélection. Les entités entendent par la localisation la possibilité de créer de la plus-value économique ou environnementale sur leur territoire d'activité, voire de visiter un jour le projet et de mieux appréhender ce qu'elles ont financé, rendant l'opération de contribution carbone plus concrète et tangible.

---

<sup>30</sup> Etablissement public de coopération intercommunale



**GRAPHIQUE 32. — Vis-à-vis de la localisation de l'activité de votre organisme, où devrait se situer idéalement un projet de compensation/contribution carbone en forêt ? (111 répondants, 3 absences de réponses. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

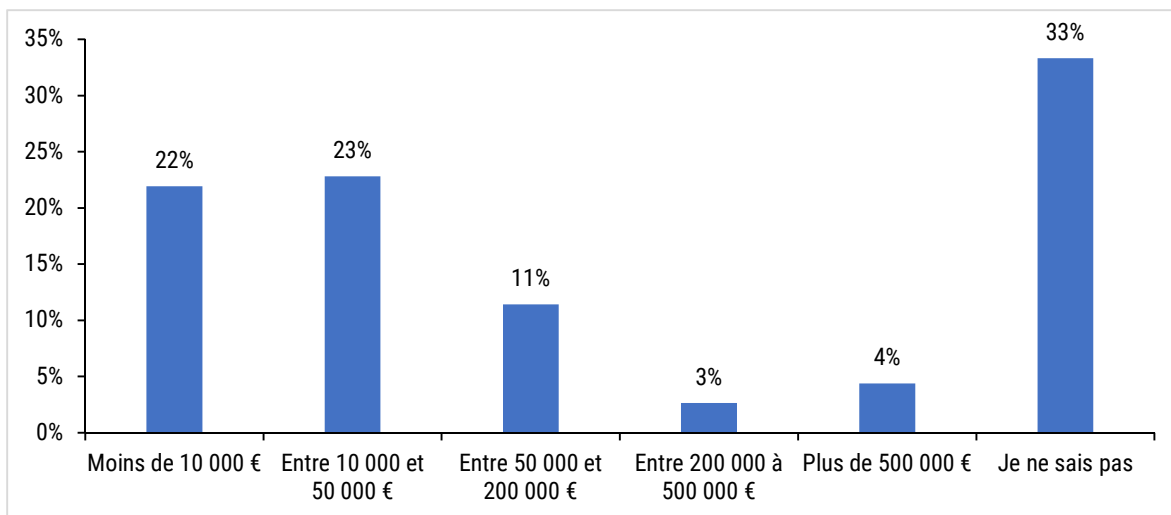
Dans le cadre du projet Forêts & Carbone Massif Central (MC4CO2), qui vise à adapter au changement climatique et augmenter le potentiel de séquestration carbone des forêts du Massif central, nous sommes allés plus loin et avons sollicité l'intérêt des répondants pour des projets forestiers situés dans le Massif central. Un tiers (33 %) ne se positionne pas tandis que 43 % pourraient être intéressés par des projets de contribution carbone localisé au sein du Massif central.

### 4.3. Une difficulté à se positionner sur des montants

Les organisations savent-elles se positionner sur un budget à allouer à de la contribution carbone en forêt ? Quels sont les montants qu'elles sont prêtes à affecter dans de tels projets ?

On retrouve (comme sur les précédentes questions) un tiers de répondants qui ne savent pas se positionner (graphique 33) avec une prépondérance des entreprises publiques (50 %) et des collectivités (59 %) ; les collectivités dépendant de budgets votés par des élus, on peut comprendre la difficulté à se positionner sur un budget.

Un cinquième (22 %) des répondants allouerait une très faible enveloppe de moins de 10 000 € et la même proportion (23 %) allouerait une enveloppe comprise entre 10 000 € et 50 000 €. On note que de grands budgets supérieurs à 200 000 € ne concernent qu'une petite minorité des répondants de l'enquête (7 %).



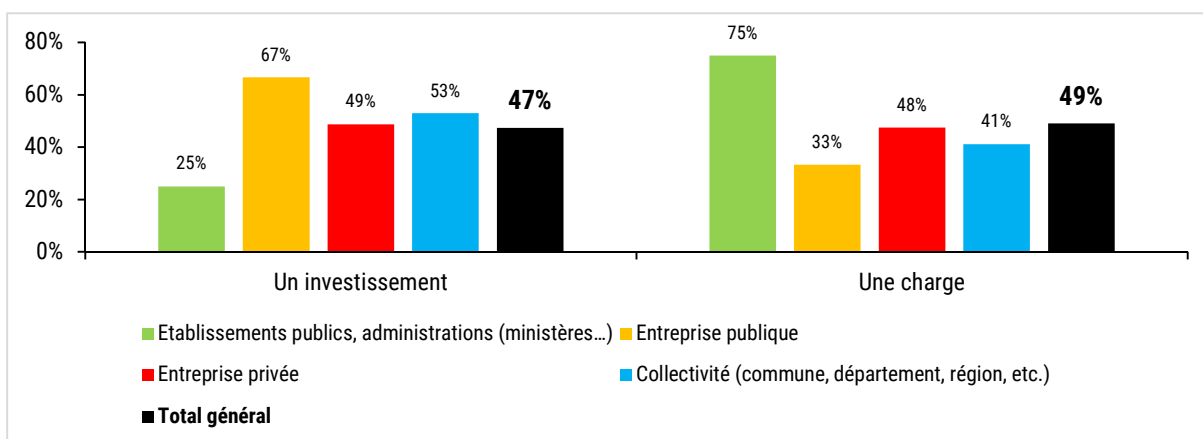
**GRAPHIQUE 33. — Quel budget annuel votre organisme serait-il prêt à consacrer pour financer un projet de compensation/contribution carbone en forêt ? (110 répondants, 4 absences de réponse)**

#### 4.4. Charge ou investissement ? Le flou persiste

Ces budgets alloués au financement de projets LBC sont-ils à considérer comme des charges (dépenses à perte) ou des investissements (dépenses pouvant s'amortir dans le temps) ? Cette question souvent évoquée par les entreprises n'a toutefois pas encore été tranchée par la DGEC.

Et cette question ne semble pas claire non plus pour les potentiels financeurs puisque la moitié considèrerait le financement d'un projet bas carbone comme une charge (49 %) et l'autre moitié comme un investissement (47 %) (4 % n'ont pas répondu à la question). Les établissements publics considèreraient le plus ce type de financement comme une charge (75 %) tandis que les entreprises publiques associeraient le plus ces financements LBC à des investissements (67 %). Les entreprises privées et collectivités ont un positionnement non tranché entre les deux options (graphique 34).

La cessibilité des crédits carbone va-t-elle permettre pour les financeurs de les intégrer comptablement plus facilement en tant qu'investissements (CAPEX) au lieu de charges (OPEX) ?



**GRAPHIQUE 34. — Comment considèreriez-vous ce financement ? Comme...? (110 répondants, 4 absences de réponse)**

#### 4.5. Une cessibilité non plébiscitée par les financeurs

Quand l'étude a commencé en mars 2025, les réductions d'émissions (terme utilisé jusqu'alors) n'étaient ni échangeables ni revendables à des tiers. Quand l'étude s'est achevée en septembre 2025, les réductions d'émissions non cessibles avaient été transformées en crédits carbone cessibles.

Pour mieux comprendre ce que signifie la cessibilité, prenons un exemple. Un propriétaire trouve un acheteur A qui est prêt à lui financer par exemple 80 % de son projet à un coût de revient de 35 €/tCO<sub>2</sub>. Cet acheteur A, au moment où les crédits carbone seront générés, pourra choisir de ne pas les annuler sur le registre (c'est-à-dire de ne pas les utiliser à des fins de compensation carbone) et de les revendre à un acheteur B qui souhaiterait les lui acheter à 40 €/tCO<sub>2</sub>. Cet acheteur B pourra également choisir de ne pas utiliser les crédits carbone achetés et de les revendre à son tour à un acheteur C à 50 €/tCO<sub>2</sub> et ainsi de suite.

Cette cessibilité a été autorisée de façon infinie dans la version 3 de l'arrêté définissant le référentiel du Label bas carbone du 5 septembre 2025 : « *Chaque crédit carbone vérifié peut être cédé, sans limite, par contrat de droit privé, jusqu'à son retrait* » (article 26).

L'étude ayant été menée sur une période où ce projet de rendre cessibles les crédits carbone était connu, il était donc intéressant d'interroger les participants sur ce point important.

Une étude récente portant sur les perceptions de la compensation carbone par les propriétaires forestiers du Massif central (Husson, 2026) a démontré une « forte réticence » des propriétaires forestiers à cette cessibilité : 62 % refusent la cessibilité et 20 % l'accepteraient uniquement s'il s'agit du seul moyen pour faire financer leur projet (résultats statistiquement significatifs).

Qu'en est-il des financeurs potentiels de projets ? Y a-t-il deux visions opposées ? Celle des propriétaires réticents à ce que des opérateurs économiques commercialisent les crédits carbone issus de leur projet (sans que la plus-value économique ne leur revienne) et celle des entreprises qui souhaiteraient avoir des crédits carbone plus liquides et avec une valeur économique, inexistante avec des crédits non cessibles ?

Ce schisme entre les porteurs de projet d'un côté et les financeurs de l'autre ne semble pas du tout marqué. **40 % des répondants ne savent déjà pas se positionner sur cette question**, de prime abord pas évidente. Toutefois, **37 % des sondés ne souhaitent pas que les crédits carbone deviennent cessibles. Une minorité (17 %) se positionne en faveur d'une telle cessibilité** (graphique 35). Ainsi, le refus de la cessibilité semble bien présent du côté des financeurs, mais dans une proportion moindre par rapport à la population des propriétaires forestiers.

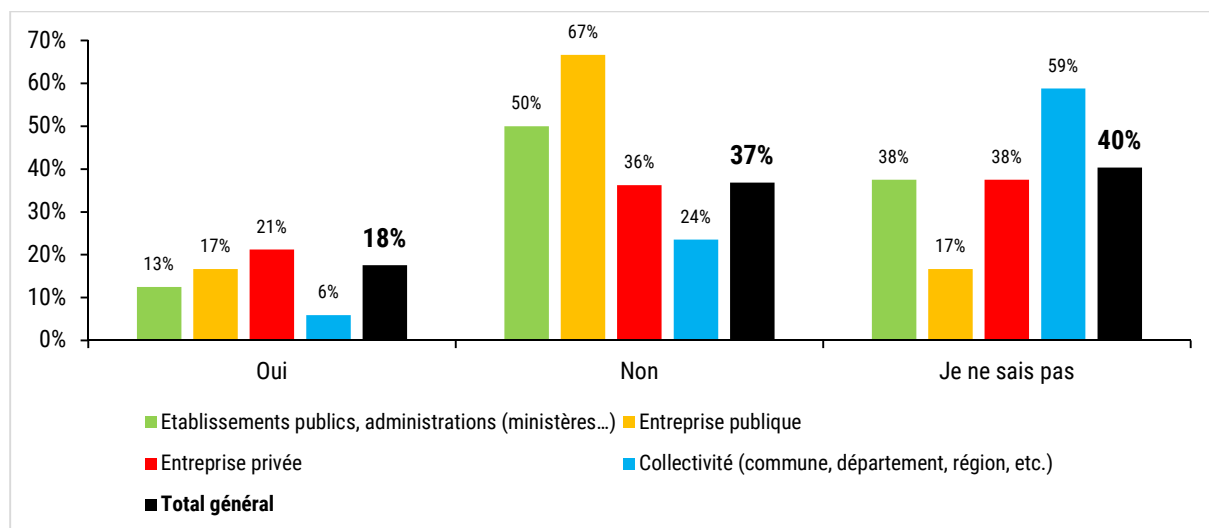
Il y a donc un écart entre cette évolution réalisée pour différentes raisons (faciliter la liquidité, créer un actif avec une valeur, satisfaire la demande de certains mandataires) et le souhait des parties

prenantes du LBC : **cette cessibilité n'est en tout cas plébiscitée ni par les financeurs ni par les propriétaires.**

La cessibilité constituera-t-elle une opportunité de développement du LBC ou, au contraire, une future fragilité du LBC ? Il semble trop tôt pour le dire puisque cette cessibilité n'est opérationnelle que depuis le 5 septembre 2025 et que très peu de projets forestiers sont arrivés au stade de projets audités générant des crédits carbone pouvant être non annulés et revendus à des tiers.

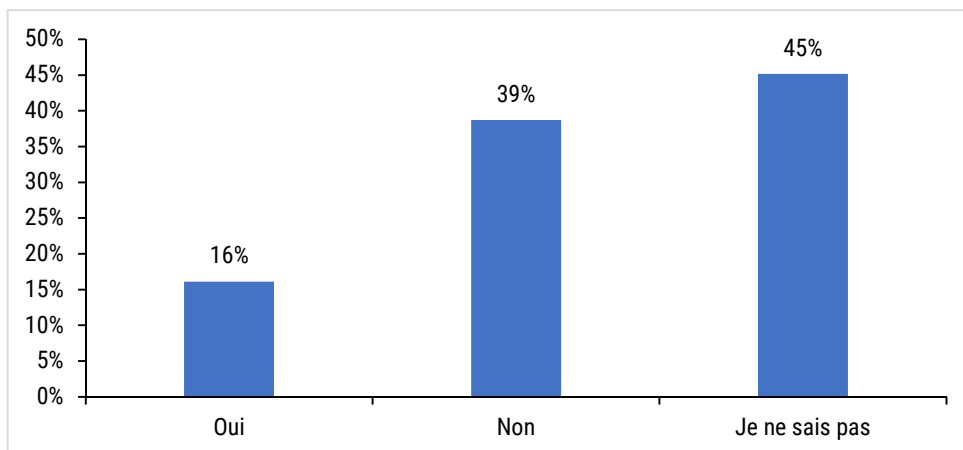
Les établissements publics (50 %) et les entreprises publiques (67 %) sont les entités rejetant le plus massivement cette cessibilité. Même chez les entreprises privées, ce pourcentage de défavorables à la cessibilité est relativement important (36 %).

Pour les entités souhaitant la cessibilité, les résultats sont très proches du résultat global de l'échantillon (18 %) quelle que soit la catégorie ; les entreprises privées déclarent le plus d'avis favorables (21 %) sans que ce pourcentage ne représente toutefois un plébiscite.



**GRAPHIQUE 35. – Actuellement, les tonnes de CO<sub>2</sub> générées par un projet forestier et labellisé par le Label bas carbone ne sont ni échangeables, ni revendables, par le financeur. Souhaiteriez-vous que les tonnes de CO<sub>2</sub> puissent devenir cessibles ? (108 répondants, 6 absences de réponses. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

En isolant uniquement les répondants ayant plus de 500 salariés (donc soumis à l'obligation de BEGES) et potentiellement les plus à même de compenser *a priori* leurs émissions de CO<sub>2</sub>, les résultats sont très proches de ceux obtenus dans l'échantillon général : à savoir une nette minorité d'entités de plus de 500 salariés est favorable à la cessibilité (16 %) tandis que 39 % la rejettent et 39 % ne prennent pas position (graphique 36). Ainsi, dans cette étude, au sein même des entités les plus grandes qui sont *a priori* les plus concernées par l'achat de crédits carbone en lien avec la gestion d'une empreinte carbone importante, cette cessibilité actée dans le référentiel définissant le Label bas carbone n'apparaît donc pas du tout comme une priorité du point de vue des financeurs potentiels privés et publics.



**GRAPHIQUE 36.** – Réponses des entités de plus de 500 salariés à la question : « Actuellement, les tonnes de CO<sub>2</sub> générées par un projet forestier et labellisé par le Label bas carbone ne sont ni échangeables, ni revendables, par le financeur. Souhaiteriez-vous que les tonnes de CO<sub>2</sub> puissent devenir cessibles ? » (62 répondants)

Pour quelles raisons les répondants souhaitent-ils ou sont-ils opposés à la cessibilité des crédits carbone ? Une question ouverte leur a été posée afin de recueillir leurs arguments. Parmi les entités favorables à l'ouverture à la cessibilité, les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- Aider à préfinancer les projets ;
- Encourager et faciliter les financeurs à davantage investir ;
- Améliorer la comptabilité : créer un justificatif permettant de faire de la compensation carbone un investissement (CAPEX) et non une charge (OPEX) ;
- Inciter des clients à compenser leurs émissions en leur vendant les tCO<sub>2</sub> générées par les projets soutenus par l'entité compensatrice ;
- Avoir de la souplesse et de la flexibilité : une entité peut décider d'acheter davantage de crédits carbone que ses seules émissions et garder la liberté de les revendre plus tard.

Les entités défavorables à la cessibilité évoquent, quant à elles, les arguments suivants :

- Éviter la spéculation, la non cessibilité étant perçue comme la force du LBC qui évite une spéculation inappropriée autour des crédits carbone comme cela est le cas à l'international ;
- Grader une traçabilité entre le porteur de projet et le financeur ;
- C'est un engagement sur le long terme qui n'a pas à être rentable financièrement ;
- Éviter le *greenwashing* en achetant des crédits carbone hors sol ;
- Ne pas revendre un « droit à polluer » à un autre acteur ;
- L'objet initial du LBC – faire de la contribution en finançant des projets de territoire liés à un porteur de projet – serait dévoyé ;
- Éviter les dérives et scandales qui ont eu lieu sur le marché européen des quotas carbone.

### **Quelques verbatims favorables à la cessibilité**

« Inciter nos clients à compenser leurs émissions en leur vendant les tonnes de CO<sub>2</sub> générées par exemple »

« Le carbone correspondant au socle incompressible lié à l'activité de mon entreprise, est un bien que je dois coupler à un bien analogue (la séquestration carbone) pour être neutre. Par conséquent, il s'agit d'un bien que j'achète et dont j'acquiers la pleine propriété. Je peux décider d'en acheter plus et d'en revendre (par exemple pour couvrir un risque de non atteinte de ma compensation) ou pour des raisons purement financières. »

« Pour des questions de comptabilité, afin de pouvoir comptablement qualifier l'investissement de "CAPEX" »

### **Quelques verbatims opposés à la cessibilité**

« Ce n'est pas un business. Chacun doit avoir un objectif de réduction et de compensation et s'y tenir. »

« Cela permet d'être nécessairement impliqué dès l'origine du projet soutenu, d'identifier plus clairement le lien entre porteur de projet et financeur, d'être moins soumis à la volatilité des marchés sur lesquels ces "crédits" pourraient s'échanger, d'être moins soumis à controverse »

« Je suis convaincue qu'il s'agit de l'une des forces du LBC qui évite une spéculation inappropriée autour des crédits carbone comme cela est le cas à l'international. »

« Le but du LBC n'est pas de faire de la spéculation avec des intermédiaires qui revendent en se faisant de la marge. »

« Le principe premier du Label bas carbone est de faire financer un projet par un financeur, et que ces deux restent liés. Cela permet d'avoir des financeurs engagés et réellement intéressés. Ouvrir la cessibilité pourrait permettre à des intermédiaires d'acheter et revendre simplement par opportunité. »

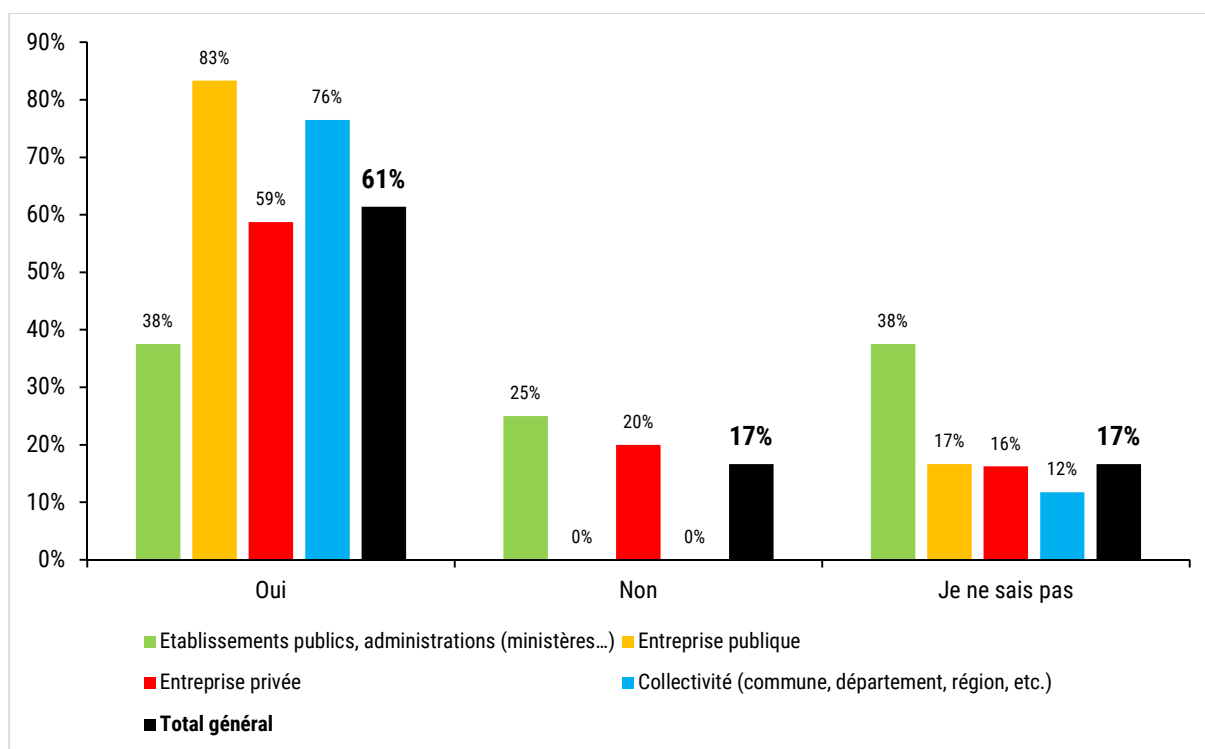
« L'investissement doit être fait pour la préservation de l'environnement et non dans un but lucratif. »

« Il ne nous semble pas souhaitable que les crédits carbone deviennent des produits financiers traditionnels, susceptibles de faire l'objet de spéculations, au regard du rôle fondamental pour la neutralité carbone nationale qu'ils sont supposés remplir. »

#### 4.6. Un contact avec le propriétaire forestier pour formalisé le projet carbone

Pour 61 % des répondants, avoir un contact avec le propriétaire forestier est jugé comme important tandis que pour 17 % cela ne l'est pas et 17 % ne savent pas (graphique 37). Ce contact avec le propriétaire peut prendre plusieurs formes : une convention, une rencontre préalable à la signature d'une convention, une visite sur site avant ou après plantation... Les établissements publics sont ceux qui présentent le moins d'intérêt pour rencontrer le propriétaire (38 %) et qui ont le plus de difficulté à se positionner (38 % ne savent pas).

On retrouve dans cette majorité de répondants souhaitant **établir un contact avec le forestier la volonté de comprendre ce qui est financé, voire de bien appréhender le projet et le propriétaire derrière le projet**. La majorité des financeurs se positionne ainsi sur une approche de proximité et non comme des acheteurs de tonnes de CO<sub>2</sub> dont ils ne connaîtraient pas la provenance.



**GRAPHIQUE 37. — Serait-il important pour votre organisme d'établir un contact avec le propriétaire forestier (privé ou public) qu'il soutiendrait financièrement dans le cadre d'un projet de compensation/contribution carbone ? (108 répondants, 6 absences de réponse. Les associations, catégorie sous-représentée, ne figurent pas sur le graphe).**

#### 4.7. Les établissements publics privilégiés comme mandataires

Les projets carbone sont proposés par des mandataires à des financeurs potentiellement intéressés.

Actuellement une vingtaine de mandataires opère dans le secteur forestier parmi lesquels :

- Les établissements publics de la forêt en France : le CNPF (pour des projets en forêt privée) et l'ONF (pour des projets en forêt publique)...

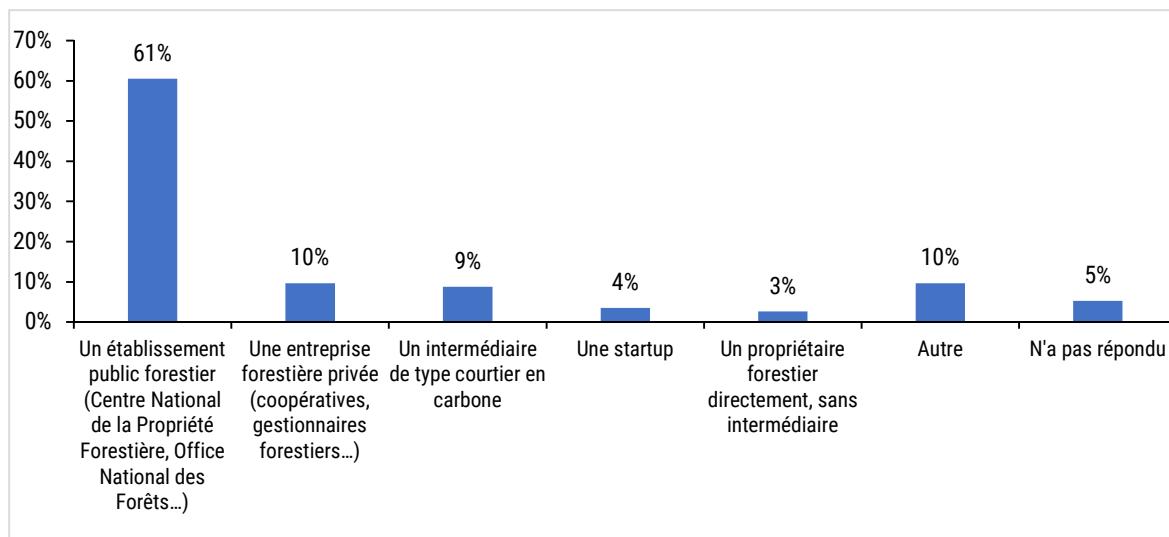
- Des coopératives et des gestionnaires forestiers : Alliance Forêts Bois, CFBL, La Forestière, Forêt d'Ici, des cabinets d'experts forestiers...
- Des startups : Oklima, Carbonapp, Stock CO2, Reforest'Action, Le Printemps des Terres...
- Des intermédiaires : Schneider Electric Advisory Services (ex EcoAct), Leyton, Removall Carbon... qui ne sont pas des mandataires à proprement parler mais des intermédiaires qui mettent en contact des financeurs avec des mandataires.

Devant ce panel important de concepteurs de projets, en quels acteurs les organismes auraient-ils le plus confiance pour réaliser leur compensation carbone en forêt ?

Une large majorité de répondants ont indiqué préféré se tourner vers un acteur public (61 %). Arrivent ensuite des entreprises forestières privées de type coopératives ou gestionnaires forestiers (10 %) suivies des intermédiaires de type courtier en carbone (9 %). Les start-ups arrivent dans les dernières positions avec seulement 4 % de préférence (graphique 38).

Parmi les acteurs ayant répondu « autre », beaucoup ne savent pas ou n'ont pas de préférence. D'autres préféreraient qu'il s'agisse d'un consortium, d'un fonds de dotation, d'une coopérative multi-acteurs ou d'un fond de compensation carbone local. Un répondant indique qu'il préférerait avoir affaire à un opérateur spécialisé sur toutes les méthodes du LBC. Il n'y a pas d'effet réel de la catégorie des répondants sur l'opérateur privilégié, bien que 75 % des établissements publics témoignent d'une préférence marquée pour les opérateurs publics tels que l'ONF et le CNPF (résultat supérieur aux 61 % de l'échantillon).

Y a-t-il un impact de la taille de l'entité sur cette préférence ? Pas vraiment sauf pour les très grandes entités de plus de 50 000 salariés qui préfèrent à 30 % avoir affaire à un intermédiaire de type courtier en carbone (largement au-dessus des 9 % de l'échantillon). On peut probablement y voir le reflet de pratiques dans la compensation carbone à l'international où il est très fréquent de faire appel à des intermédiaires qui sont, eux, en lien avec les porteurs de projet locaux. On notera également que les petites entités (de moins de 50 salariés) préfèrent traiter directement avec un propriétaire forestier, sans recours à un intermédiaire. Ce type de partenariat est ultra-minoritaire sur le Label bas carbone tant le rôle d'intermédiaire ou de mandataire sont essentiels pour constituer le dossier technique nécessaire à toute labellisation bas carbone. On peut y voir un souci d'économie par rapport à un budget contraint, avec un recours à un intermédiaire qui pourrait engendrer un dépassement dans l'enveloppe allouée.



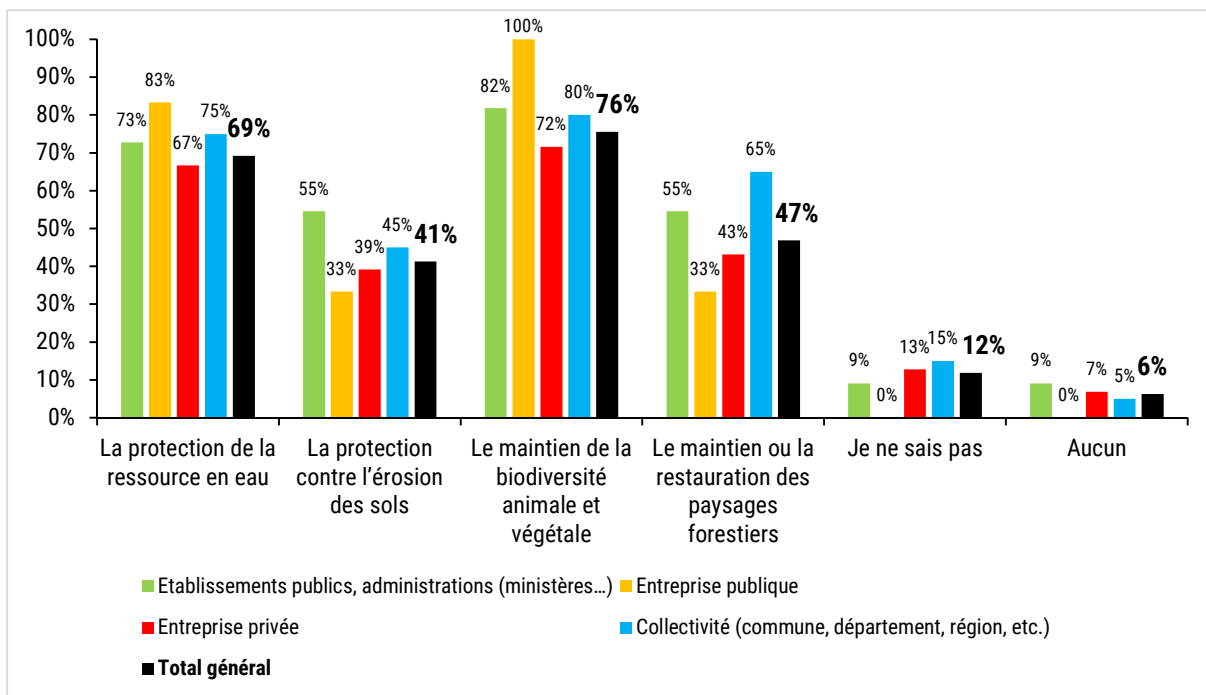
**GRAPHIQUE 38.** — *Vers quel acteur votre organisme se tournerait-il en priorité pour réaliser sa compensation/contribution carbone en forêt (proposition de projets, labellisation, suivi dans le temps) ? (108 répondants, 6 absence de réponses).*

#### 4.8. Vers une offre plurielle sur les autres services écosystémiques ?

Outre la lutte contre le changement climatique à travers le financement de projets visant la séquestration de carbone, d'autres services écosystémiques peuvent intéresser les organisations dans une approche plus intégrative (graphique 39).

Le maintien de la biodiversité arrive en tête (76 %) suivi de près par la protection de la ressource en eau (69 %). Arrivent un peu plus loin des services comme le maintien ou la restauration des paysages forestiers (47 %) et la protection contre l'érosion des sols (41 %). On retrouvait cet intérêt pour d'autres services écosystémiques dans l'étude réalisée en 2017<sup>31</sup> mais dans des proportions un peu moins élevées. Il n'y a pas vraiment d'effet du type de structure sur les services sélectionnés, à ceci près que les collectivités (65 %) indiquent une plus grande attention portée au maintien et à la restauration des paysages forestiers que les autres structures, probablement de par leur ancrage local, les collectivités ayant un champ d'action sur un territoire précis.

<sup>31</sup> GLEIZES Olivier, 2017. *Forêt et carbone, un besoin des entreprises et des collectivités*. CNPF-IDF, 28 p.



**GRAPHIQUE 39. – En dehors de la séquestration du carbone en forêt, quel(s) autre(s) service(s) fourni(s) par les forêts votre organisme serait-il intéressé à valoriser dans le cadre d'un projet ? (plusieurs réponses possibles) (143 réponses, toutes les réponses sont représentées sauf, par souci de lisibilité du graphique, ceux ayant répondu « je ne sais pas » (12 %), « aucun » (6 %) et les associations, catégorie sous-représentée))**

Des approches intégratives valorisant plusieurs services écosystémiques – tel que le crédit climatique (carbone, eau, biodiversité) développé par le *Centre de la Propietat Forestal* et la *Generalitat de Catalunya* – voient le jour. Ces approches semblent apporter une solution pour mieux valoriser ce qui est actuellement intégré comme des « co-bénéfices » au sein du LBC mais qui restent finalement peu valorisés économiquement, mis de côté par rapport à l'aménité carbone qui est la seule à être réellement rémunérée. Il reste à savoir si ce type d'approches, encore peu nombreuses, constituera le crédit carbone du futur ou si les projets uniquement focalisés sur le seul carbone continueront de dominer le marché de la compensation avec hégémonie...

## Conclusion

Dans un contexte d'essor du Label bas carbone et d'approches plurielles (contribution ponctuelle à un projet, compensation carbone pluriannuelle, volontaire et engageante sur des volumes, compensation réglementaire « subie »...), il est important de bien comprendre les déterminants des choix des financeurs potentiels dans leur stratégie de compensation. Les financeurs potentiels sont également très différents : les priorités diffèrent entre une entreprise, une collectivité ou une administration, avec des contraintes et des budgets différents.

Le solide échantillon de cette étude pour laquelle n'ont été gardées qu'une grande majorité d'entités ayant réalisé un BEGES et connaissant déjà plus ou moins bien le sujet de la compensation carbone apporte une assise solide et intéressante à cette étude, quand bien même celle-ci ne vise aucune représentativité statistique des motivations et choix des acteurs publics et privés.

En termes de stratégies, on retiendra que beaucoup d'entités en sont encore **à l'étape de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> et n'envisagent pas de compenser** tant qu'elles n'ont pas touché de près les émissions difficilement réductibles.

**La compensation carbone soulève souvent des freins qu'il faut être capable de dépasser** : c'est un sujet **complexe, chronophage** pour les entités qui n'ont pas toujours un expert sur la question pouvant s'y plonger, source de polémiques ou de scandales parfois, avec une multitude d'offres, et **coûteux** dès lors que l'ambition d'une organisation est de compenser de gros volumes.

Nous noterons toutefois que **le Label bas carbone jouit d'une notoriété certaine** et qu'il est **plébiscité par les financeurs pour ses particularités** qui en faisaient une exception dans le monde des marchés carbone : un **standard français sous l'autorité de l'État qui lui confère une crédibilité certaine**, une **impossibilité de revendre les crédits carbone** jusqu'en septembre 2025 qui semblait être un atout pour de nombreuses entités, des **projets de territoire proches** du porteur de projet (propriétaire forestier, agriculteur), un **lien direct entre un financeur et un projet**.

Toutefois, des freins restent à lever comme le montre le **grand besoin d'information et de pédagogie** qu'il faut faire sur le sujet si on souhaite embarquer davantage d'entités dans une approche de compensation carbone volontaire. La question de la comptabilité des financements du côté du gestionnaire comptable de l'entité reste posée et à clarifier. L'ouverture à la cessibilité, qui semble inquiéter de nombreux financeurs – alors que celle-ci a été créée pour eux – va-t-elle détourner du Label bas carbone des financeurs qui étaient attachés à la non spéculation du Label ? De futures méthodes forestières non axées sur la plantation d'arbres auront-elles leur public et attireront-elles des financements ?

Quoique non statistiquement représentative, cette étude permet de voir également qu'il y a un intérêt sur la thématique pour des structures de taille « intermédiaire » qui n'ont pas d'obligation de réaliser

un BEGES (50 à 500 salariés) mais qui se posent la question de la gestion de leur empreinte carbone. Ces entités souvent moins mûres sur ce sujet (récent pour elles) devront être accompagnées de près pour leur apporter une solution de compensation qui réponde à leur besoin.

Si la contribution carbone est très liée à la santé économique des entités, on ne perçoit toutefois pas dans cet échantillon d'entités impliquées sur le sujet de l'empreinte carbone un abandon de la question de la compensation mais au contraire, on peut voir dans les réponses un souci d'exigence et de qualité chez les financeurs : peut-être financer moins mais avec un standard crédible et exigeant. Bien que très jeune (sept ans d'existence), on peut espérer que le Label bas carbone, standard en constante amélioration, soit l'outil qui saura convaincre les entités à localiser leur compensation carbone dans des projets forestiers en France.

## Annexe : questionnaire de l'enquête

### THÈME 1 : carte d'identité de l'organisme

#### Question 1 : Quelle est la nature de votre organisme ?

- Entreprise privée
- Entreprise publique
- Collectivité (commune, département, région, etc.)
- Etablissements publics, administrations (ministères...)
- Autre (précisez brièvement)

Si réponse à Q1 = « entreprise privée » ou « entreprise publique » poser Q2 sinon aller à Q3

#### Question 2 : Quel est le secteur d'activité principal de votre entreprise ?

- Agriculture ou agroalimentaire, forêt, pêche
- Industrie
- Production d'énergie
- Services
- Commerce ou artisanat
- Tourisme
- Transport aérien
- Autres transports
- Technologie ou informatique
- Santé
- Banque, finance ou assurance
- Construction, BTP (modifié *a posteriori* dans l'analyse en « Construction, BTP, logement »)
- Environnement ou développement durable
- Autre (précisez brièvement)

#### Question 3 : Quel est l'effectif total de votre organisme ?

- Moins de 10 salariés/agents
- Entre 10 et 50 salariés/agents
- Entre 50 et 250 salariés/agents
- Entre 250 et 500 salariés/agents
- Entre 500 et 5 000 salariés/agents
- Entre 5 000 et 50 000 salariés/agents

- Plus de 50 000 salariés/agents

**Question 4 : Votre organisme a-t-il une activité dans le territoire du Massif Central ?**

- Oui, uniquement dans le territoire du Massif Central
- Oui, en partie
- Non

**Question 5 : Votre organisme a-t-il une implantation dans le territoire du Massif Central ?**

- Oui, uniquement dans le territoire du Massif Central
- Oui, en partie
- Non

**THÈME 2 : Démarche RSE de l'organisme**

**Question 6 : Quelle est la priorité de votre organisme en matière d'actions au bénéfice du climat ?**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de mon organisme
- Contribuer à la séquestration du carbone
- Les deux
- Aucune priorité
- Autre (précisez brièvement)

**Question 7 : Votre organisme a-t-il déjà mis en place des actions de développement durable ou de responsabilité sociétale (RSE) en lien avec la gestion de l'empreinte carbone ?**

- Oui
- Non, mais l'organisme a l'intention de le faire
- Non, l'organisme n'a pas encore envisagé cela

**Question 8 : Votre organisme a-t-il déjà réalisé un bilan de gaz à effet de serre ?**

- Oui
- Non
- Non, mais c'est prévu

**Si réponse à Q8 = oui, poser Q9 sinon aller à Q11**

**Question 9 : Quelles sont les émissions de votre organisme en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ?**

- Moins de 1 000 tCO<sub>2</sub>e
- Entre 1 000 et 5 000 tCO<sub>2</sub>e

- Entre 5 000 et 10 000 tCO<sub>2</sub>e
- Entre 10 000 et 50 000 tCO<sub>2</sub>e
- Entre 50 000 et 100 000 tCO<sub>2</sub>e
- Plus de 100 000 tCO<sub>2</sub>e

**Question 10 : À quels scopes correspondent ces émissions ?**

- Scopes 1 et 2
- Scopes 1, 2 et 3
- Je ne sais pas

**Question 11 : Votre organisme a-t-il pris des mesures pour réduire ses émissions ?**

- Oui
- Non
- Non, mais c'est prévu dans le plan d'action du bilan de gaz à effet de serre

**Question 12 : Quelles motivations pousseraient votre organisme à participer à un projet de compensation/contribution carbone en France ? (plusieurs réponses possibles)**

- Améliorer l'image de l'organisme
- Répondre à des obligations réglementaires
- Anticiper un futur cadre réglementaire qui obligerait l'organisme à compenser
- Contribuer à l'effort de neutralité carbone du pays à travers des actions concrètes
- Soutenir des projets locaux ou régionaux
- Aucune
- Autre (précisez brièvement)

**Question 13 : Votre organisme compense-t-il ses émissions non réductibles ?**

- Oui, en totalité sur les scopes 1 et 2 du bilan carbone
- Oui, en totalité sur les scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone
- Oui, partiellement
- Non
- Je ne sais pas

**Si réponse à Q13 = oui, répondre à Q14 et Q15 puis Q17**

**Si réponse à Q13 = non, répondre à Q16**

**Si réponse à Q13 = ne sais pas, répondre à Q17**

**Question 14 : Quels types de projets votre organisme finance-t-il pour compenser ses émissions non réductibles ? Dans quel(s) pays se situent-ils ?**

- Réponse libre

**Question 15 : Combien de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sont-elles compensées annuellement ?**

- Moins de 1 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 1 000 et 5 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 5 000 et 10 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 10 000 et 50 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 50 000 et 100 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Plus de 100 000 tCO<sub>2</sub>e/an

**Question 16 : Pourquoi votre organisme ne compense-t-il pas ses émissions non réductibles ?**

(plusieurs réponses possibles)

- Méconnaissance du marché carbone
- Complexité du marché carbone
- Manque de confiance envers le marché carbone
- Complexité administrative et manque de soutien dans la mise en œuvre
- Manque d'informations claires sur les projets existants
- Coût trop important pour l'organisme
- Manque de temps et de ressources pour s'engager activement
- Autre (précisez brièvement)

**Question 17 : Quelles formes de soutien ou de services attendrait votre organisme pour s'engager, ou poursuivre son engagement, dans le financement de projets de compensation/contribution carbone en France ?** (plusieurs réponses possibles)

- Connaître les projets de compensation/contribution disponibles en France
- Etre accompagné dans la mise en contact avec les porteurs de projets
- Etre accompagné dans le choix des projets
- Recevoir une proposition de projet(s) à soutenir répondant aux critères de l'organisme
- Etre aidé à la communication et à la valorisation de l'engagement
- Aucune
- Autre (précisez brièvement)

### THÈME 3 : Connaissances et intérêt pour les projets carbone forestiers

**Question 18 : Avez-vous déjà entendu parler des projets de compensation/contribution carbone dans les forêts ?**

- Oui
- Non

**Question 19 : Avez-vous déjà entendu parler du Label bas carbone ?**

- Oui et je connais assez bien son fonctionnement
- Oui mais je ne connais pas le dispositif
- Non

**Si réponse à Q19 = oui, répondre à Q20 sinon Q21**

**Question 20 : Pensez-vous que le Label bas carbone soit un standard qui réponde aux besoins des organismes pour financer un projet de compensation/contribution carbone ?**

- Oui, c'est un des standards les plus robustes qui existe
- Oui, car c'est le seul standard qui permette de financer des projets de compensation/contribution en France
- Oui, car il s'agit d'un standard public sous l'autorité de l'Etat
- Oui, car il n'y a pas de cessibilité et de spéculation liée aux tonnes de CO<sub>2</sub>
- Non, car le Label bas carbone n'est pas reconnu à l'international
- Non, car les projets Label bas carbone sont trop chers
- Non, car les tonnes de CO<sub>2</sub> ne sont pas cessibles
- Autre (précisez brièvement)

**Question 21 : Seriez-vous intéressé par des réunions ou des sessions d'information sur les projets de compensation/contribution carbone en forêt dans le cadre du Label bas carbone ?**

- Oui
- Non

**Question 22 : Un projet de compensation/contribution carbone en forêt en France serait-il susceptible d'intéresser votre organisme ?**

- Oui
- Non

**Si réponse à Q22 = non, répondre à Q23 puis passer à Q36**

**Si réponse à Q22 = oui, répondre à Q24**

**Question 23 : Pourquoi n'êtes-vous pas intéressé ?** (plusieurs réponses possibles)

- Ce n'est pas la priorité de l'organisme
- Cela nous semble trop compliqué à mettre en œuvre
- Nous préférons financer un autre type de projet de compensation/contribution (agriculture, espaces naturels, transports, bâtiments...)
- Nous préférons financer des projets de compensation/contribution carbone à l'international
- Nous préférons acheter des crédits « ex-post », c'est-à-dire des crédits générés après que les arbres aient poussé
- Nous ne pensons pas que la forêt soit un moyen efficace et pérenne pour stocker du carbone
- Nous pensons que le coût de revient à la tonne de CO<sub>2</sub> est trop élevé pour les projets forestiers
- Autre (précisez brièvement)

**Question 24 : Quelle quantité annuelle de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> votre organisme serait-il prêt à compenser en forêt ?**

- Moins de 1 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 1 000 et 5 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 5 000 et 10 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 10 000 et 50 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Entre 50 000 et 100 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Plus de 100 000 tCO<sub>2</sub>e/an
- Je ne sais pas

**Question 25 : A quel(s) type(s) de travaux forestiers améliorant la séquestration du carbone votre organisme souhaiterait-il participer ?** (plusieurs réponses possibles)

- Du boisement de friches ou de terres cultivées (création d'une forêt par plantation d'arbres)
- Du reboisement de forêts détruites (incendies, tempêtes, attaques sanitaires, etc.) avec des essences plus adaptées au changement climatique
- Des enrichissements de forêt (plantations à faible densité) avec des essences plus adaptées au changement climatique
- Des éclaircies visant à améliorer la croissance et la qualité des arbres existants en forêt
- Des récoltes en forêt plus tardives via une gestion en couvert continu
- Laisser en libre évolution la forêt
- Autre (précisez brièvement)

**Question 26 : Votre organisme serait-il enclin à financer des projets pilotes ou innovants en forêt mais non labellisables auprès du Label bas carbone ?**

- Oui, même si l'impact carbone ne peut pas être évalué et labellisé par le Label bas carbone
- Oui, uniquement si ces projets sont couplés à de futures méthodes qui pourraient être agréées par le Label bas carbone
- Non, mon organisme ne souhaite soutenir que des projets labellisés par le Label bas carbone
- Je ne sais pas

**Question 27 : Vis-à-vis de la localisation de l'activité de votre organisme, où devrait se situer idéalement un projet de compensation/contribution carbone en forêt ?**

- Dans le même département
- Dans la même région
- Peu importe sa localisation en France

**Question 28 : Un projet de compensation/contribution carbone en forêt localisé dans le territoire du Massif Central serait-il susceptible d'intéresser votre organisme ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**Question 29 : Quel budget annuel votre organisme serait-il prêt à consacrer pour financer un projet de compensation/contribution carbone en forêt ?**

- Moins de 10 000 euros
- Entre 10 000 et 50 000 euros
- Entre 50 000 et 200 000 euros
- Entre 200 000 à 500 000 euros
- Plus de 500 000 euros
- Je ne sais pas

**Question 30 : Comment considéreriez-vous ce financement ? Comme...**

- Une charge
- Un investissement

**Question 31 : Actuellement, les tonnes de CO<sub>2</sub> générées par un projet forestier et labellisé par le Label bas carbone ne sont ni échangeables, ni revendables, par le financeur. Souhaiteriez-vous que les tonnes de CO<sub>2</sub> puissent devenir cessibles ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**Question 32 : Pourquoi ?**

- Réponse libre

**Question 33 : Serait-il important pour votre organisme d'établir un contact avec le propriétaire forestier (privé ou public) qu'il soutiendrait financièrement dans le cadre d'un projet de compensation/contribution carbone ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**Question 34 : Vers quel acteur votre organisme se tournerait-il en priorité pour réaliser sa compensation/contribution carbone en forêt (proposition de projets, labellisation, suivi dans le temps) ?**

- Un propriétaire forestier directement, sans intermédiaire
- Un établissement public forestier (Centre National de la Propriété Forestière, Office National des Forêts...)
- Une entreprise forestière privée (coopératives, gestionnaires forestiers...)
- Une startup
- Un intermédiaire de type courtier en carbone
- Autres (précisez)

**Question 35 : Souhaitez-vous être recontacté(e) pour des opportunités spécifiques dans le cadre de ces projets de compensation/contribution carbone en forêt ?**

- Oui, je souhaite être recontacté(e)
- Non, je ne souhaite pas être recontacté(e)

**Question 36 : En dehors de la séquestration du carbone en forêt, quel(s) autre(s) service(s) fourni(s) par les forêts votre organisme serait-il intéressé à valoriser dans le cadre d'un projet ? (plusieurs réponses possibles)**

- La protection de la ressource en eau
- La protection contre l'érosion des sols
- Le maintien de la biodiversité animale et végétale

- Le maintien ou la restauration des paysages forestiers
  - Je ne sais pas
  - Aucun
- 

**Conclusion :**

*Merci pour votre participation à cette enquête !*

*Vos réponses nous aideront à mieux comprendre vos besoins et à adapter les projets de compensation carbone pour qu'ils répondent au mieux à vos attentes.*

*Pour finaliser cette enquête, merci de répondre aux dernières questions ci-dessous.*

**Question 37 : Souhaitez-vous être recontacté(e) pour obtenir les résultats de cette enquête ?**

- Oui
- Non

**Question 38 : Quel est le nom de votre organisme ?**

- Réponse libre

**Question 39 : Dans quelle commune est localisé le siège de votre organisme ?**

- Réponse libre

**Question 40: Quelle est votre adresse email ?**

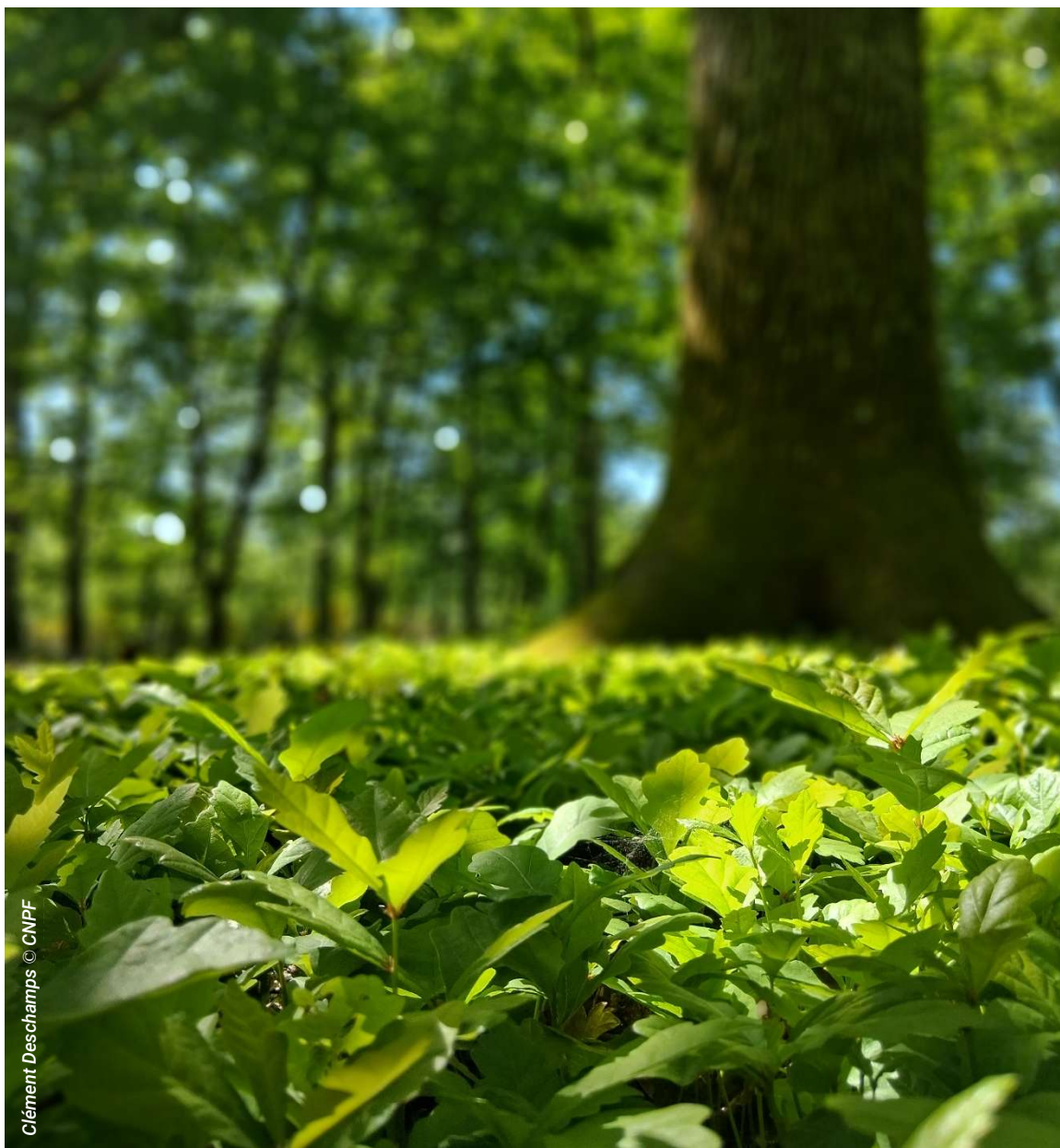
- Réponse libre

**Question 41 : Quel est votre numéro de téléphone ?**

- Réponse libre

**Question 42 : Comment avez-vous eu connaissance de cette enquête ?**

- Réponse libre



Clément Deschamps © CNPF

*Établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées (75 % des forêts en France), le CNPF a participé de 2015 à 2018 à la création du Label bas carbone, outil de récompense des projets et des acteurs luttant contre le changement climatique, dont le ministère de la Transition écologique est l'Autorité. Les trois premières méthodes forestières annexées au Label bas carbone pour labelliser des projets ont été rédigées par le CNPF.*

*Grâce à une équipe dédiée, C+FOR, le CNPF est l'acteur incontournable dans la conception de projets de contribution climatique certifiés par le Label bas carbone. En 2026, C+FOR a fait labelliser et financer partout en France plus de 250 projets forestiers.*



## Pour en savoir plus

### Projet Forêts & Carbone Massif central (MC4CO2)

Retrouvez la présentation du projet, ses objectifs et ses actions : [www.cnpf.fr/mc4co2](http://www.cnpf.fr/mc4co2)

Contact : **Justine Husson – Coordinatrice du projet**

Mail : [justine.husson@cnpf.fr](mailto:justine.husson@cnpf.fr)

### Service C+FOR - Forêt & carbone

Découvrez les missions et partenariats du service : [www.cnpf.fr/nos-partenariats-carbone](http://www.cnpf.fr/nos-partenariats-carbone)

Contact : [carbone@cnpf.fr](mailto:carbone@cnpf.fr)



Avec la participation de



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne